



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.40/4
25 novembre 2019

Original: ANGLAIS

Dixième réunion des Parties contractantes (COP)
au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage
spécialement protégées (SPAW) dans la région des
Caraïbes

Roatan, Honduras, 3 juin 2019

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	ii
Introduction	1
POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Ouverture de la Réunion	1
POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Organisation de la Réunion	3
POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de L'ordre du Jour	4
POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Etat des Activités du Sous-Programme SPAW Pour 2017-2018, y Compris des Activités du Centre D'activité Régional De SPAW (CAR-SPAW) En Guadeloupe	4
POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de Travail et Budget du Sous-Programme SPAW Pour l'exercice Bisannuel 2019-2020	9
POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Recommandations de la Huitième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC8) au Protocole SPAW (Ville de Panama, Panama, du 5 au 7 Décembre 2018)	13
POINT N° 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Questions diverses	17
POINT N° 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption des décisions de la réunion	18
POINT N° 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Clôture de la Réunion	19
 Annexe I Ordre du jour	
Annexe II Décisions de la réunion	
Annexe III Liste des documents	
Annexe IV Liste des participants	

ACRONYMES

ACP	Pays africains, des Caraïbes et du Pacifique
AGRRA	Évaluation rapide des récifs du Golfe et de l'Océan atlantique
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
BWE	Échange de l'eau de ballast
BWM	Convention pour la gestion de l'eau de ballast
Initiative BEST	Le schéma volontaire des services de biodiversité et d'écosystème dans les territoires européens d'outre-mer
CABI	CAB international (autrefois bureau agricole du Commonwealth)
CaMPAM	Réseau de directeurs de zones marines protégées et forum des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CMOU	Mémorandum d'entente des Caraïbes sur le contrôle par l'État du port
CANARI	Institut de ressources naturelles des Caraïbes
CARI' MAM	Réseau de conservation de mammifères marins des Caraïbes
CARIB-COAST	Les risques côtiers liés au changement du climat pour un réseau de suivi et de prévention dans les Caraïbes
Cariwet	Initiative régionale des zones humides des Caraïbes
CAR/UCR	Unité de coordination régionale des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds des Caraïbes pour la biodiversité
PEC	Programme pour l'Environnement des Caraïbes
CERMES	Centre pour la gestion de ressources et les études environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages en voie de disparition
CLME ⁺	Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du nord du Brésil
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CRFM	Mécanisme régional de la pêche des Caraïbes
CTF	Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes
SAD	Systèmes interactifs d'aide à la décision
EAF	Approche par écosystème de la pêche
EBM	Gestion par écosystèmes
ECMMAN	Réseau de zones marines gérées des Caraïbes orientales résilientes au changement du climat
ECRE	Économie de financement bleu pour les écosystèmes de récifs coralliens
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

GCFI	Institut de la pêche du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de suivi des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer
IAS	Espèces étrangères envahissantes
ICM	Mécanisme de coordination intérimaire
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IGO	Organisation intergouvernementale
OMI	Organisation maritime internationale
IAEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IOCARIBE	Sous-commission de la Commission océanographique intergouvernementale pour la région des Caraïbes et les régions limitrophes
IPBES	Plateforme intergouvernementale de science politique relative aux services de biodiversité et d'écosystème
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
IWC	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole relatif à la pollution due à des sources terrestres
LME	Grands écosystèmes marins
MARFund	Fonds pour le récif mésoaméricain
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MEA	Accord environnemental multilatéral
MMA	Zone marine gérée
PAMM	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
MoC	Mémoire de coopération
MoU	Mémoire d'entente
MPA	Zone marine protégée
NFWF	National Fish and Wildlife Foundation (Fondation nationale pour la pêche et la vie sauvage)
ONG	Organisations non gouvernementales
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OEA	Organisation des États Américains
OECS-ESDU	Organisation des États des Caraïbes de l'Est - Unité pour l'Environnement et le Développement durable
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est
PA	Zone protégée
PCU	Unité de Coordination de projet

CAR	Centre d'activité régional
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCDR	Reef Check de République Dominicaine
RSAP	Stratégie et plan d'action régionaux
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités accélérées d'action des PEID
SAP	Programme d'action stratégique
SCTLD	La maladie du corail pierreux de perte de tissu
SDG	Objectifs de développement durable
SLMR	Ressources marines vivantes partagées
SBMNS	Sanctuaire marin national de Stellwagen de NOAA
SOMEE	État du milieu marin et des économies associées
SoMH	L'état des habitats marins du littoral de la région des Caraïbes (SoMH)
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour la récupération des tortues de mer
TNC	The Nature Conservancy
ToT	Formation de Formateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNEA-2	Deuxième session de l'Assemblée environnementale des Nations Unies
PNUE/Environnement des NU	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies des services de projet
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
WCMC	Centre mondial de suivi de la conservation
WCPA	Commission mondiale sur les zones protégées
WCR	Région des Caraïbes.
WECAFC	Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest
WEN	Réseau d'application pour la vie sauvage (<i>par exemple. CaribWen - réseau d'application de la vie sauvage dans les Caraïbes</i>)
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues de mer dans la région des Caraïbes
WWF	Fonds mondial pour la nature

Introduction

1. La Conférence de plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Kingston, du 15 au 18 Janvier 1990, a adopté le Protocole SPAW à la Convention de Cartagena, lequel est entré en vigueur le 18 Juin 2000. L'article 23 du Protocole SPAW a prévu la tenue et le fonctionnement des Réunions des Parties et a demandé à ce que ces réunions ordinaires se tiennent conjointement avec les réunions ordinaires des Parties à la Convention de Cartagena. À la lumière de ce qui précède, cette réunion a été convoquée par le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PEC-PNUE), à Roatan, Honduras, le 3 juin 2019, précédant la dix-huitième Réunion intergouvernementale (IG) sur le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Roatan (COP15). Honduras, du 5 au 6 juin 2019.
2. Les principaux objectifs de cette dixième réunion des Parties contractantes (COP10) au Protocole SPAW ont été de :
 - Passer en revue et adopter les recommandations de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC8) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Ville de Panama, Panama, du 5 au 7 décembre 2018 ;
 - Passer en revue et approuver le Plan de travail 2019-2020 et le budget du sous-programme SPAW pour approbation par la dix-huitième Réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la quinzième Réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes ;
 - Passer en revue et approuver les rapports sur les zones protégées présentées par les Parties pour les inscrire au titre du protocole SPAW ; et
 - Passer en revue et adopter les recommandations du STAC8 SPAW concernant les espèces proposées à les inclure dans la liste du protocole SPAW.
3. Les 17 Parties contractantes au Protocole SPAW avaient été invitées à nommer leurs représentants respectifs, qui allaient participer à la réunion. Les représentants des gouvernements qui sont des Parties non contractantes et des organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales, ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La liste provisoire des participants est incluse à [l'Annexe IV](#) de ce rapport.

POINT N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Ouverture de la Réunion

4. La réunion a été ouverte par le secrétariat le lundi 3 juin 2019, à 9h10, à Roatan, Honduras, par M. Carlos Rodríguez, Conseiller stratégique auprès du Ministère de l'Environnement du gouvernement du Honduras. Les délégués ont été accueillis à l'île de Roatán et au nom du gouvernement du Honduras, il les remercia de leur participation. Des annonces générales ont été faites, et la norme de base à être observée a été rappelée aux participants - entre autres, la soumission des interventions écrites pour le rapport final de la réunion. Il était attendu que les discussions avanceraient selon l'ordre du jour, et l'officier de programme du protocole de SPAW, Mme. Ileana Lopez, a été invitée à présenter les commentaires préliminaires au nom du secrétariat.
5. Mme. Lopez souhaita la bienvenue à tous les participants à la réunion et invita le secrétaire d'état du Ministère de l'énergie, des ressources naturelles, de l'environnement et des mines du Honduras, Son excellence, M. José Antonio Galdames, à prononcer les mots de bienvenue.
6. M. Galdames exprima sa gratitude pour l'opportunité qui lui était donnée de rencontrer et de discuter des matières importantes au sujet de l'environnement et reconnut que la ratification récente du Honduras à la Convention de Cartagena était une étape très significative. Parmi les défis actuels de nombreux gouvernements de la région, il mentionna l'amélioration du cadre institutionnel et la définition des moyens efficaces pour conserver la biodiversité marine et côtière. Il était donc important de regarder vers l'avenir et de prendre l'action concertée pour s'assurer

que la conservation de l'environnement marin deviendra une réalité, en accord avec le développement durable. Il exprima sa gratitude à ceux impliqués dans l'organisation de la réunion, et aux participants de leur présence.

7. Il a été suivi par les mots de bienvenue de M. Habib El-Habr, Coordonnateur du Programme d'action mondial (GPA). Au nom du directeur exécutif du PNUE, il exprima sa gratitude au gouvernement et au peuple du Honduras pour leur hospitalité et pour les excellents préparatifs de la réunion. Le thème de la réunion « *Protégeant notre mer des Caraïbes et soutenant notre avenir* » était pertinent, car il a englobé l'importance des partenariats en vue de mettre en œuvre le développement durable, la protection de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources de l'océan, ce qui était essentiel pour maintenir le dynamisme des économies nationales et locales dans la région des Caraïbes. Un océan sain est essentiel pour la survie - 40% environ de la population mondiale vivait le long du littoral, et 3 milliards de personnes comptaient sur l'océan pour leurs moyens de subsistance. Un rapport récent du PNUE, de la [Plateforme intergouvernementale de science politique sur la biodiversité et les services de l'écosystème \(IPBES\)](#), le « *Déclin dangereux et sans précédent de la nature* » a servi d'avertissement, et il a décrit que les taux d'extinction s'accéléraient, avec environ 1 million d'espèces menacées, à moins qu'une mesure immédiate soit prise.
8. Il a été souligné que le PNUE était la principale autorité mondiale en matière d'environnement, promouvant la mise en œuvre du développement environnemental durable, et que les océans étaient une partie importante du travail effectué par les mécanismes existants, tels que les [programmes des mers régionales](#) et le [GPA](#). Le secrétariat a été le seul accord juridique régional pour la protection de la mer des Caraïbes, avec le protocole SPAW, fournissant le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité côtière et marine de la région, et utilisant une approche par écosystème. La COP10 visait à soutenir les parties contractantes dans leurs efforts de gérer, de manière durable, l'utilisation de leurs ressources côtières et marines.
9. La mer des Caraïbes était le foyer de plus de 116 millions de personnes vivant à moins de 100 kilomètres de la côte et comptant sur les écosystèmes de cette zone, culturellement et économiquement. Les écosystèmes côtiers et marins de la région représentaient presque 10 % des récifs coralliens du monde, 20 % des forêts restantes de mangrove, et au moins 25-50 % des herbiers marins. De ce fait, le protocole de SPAW a soutenu directement la mise en œuvre du document [de la conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « Le futur que nous voulons », le but 11 d'Aichi sur la biodiversité](#), sur les mesures de conservation, basé sur les zones, y compris les zones protégées marines, et le but [14.5 des objectifs de développement durable](#), qui réclament la conservation d'ici 2020, d'au moins 10 % des zones côtières et marines.
10. La COP a donc servi de réponse à [la décision 27/6 du Conseil directeur sur les océans](#), qui a exhorté les pays à protéger et à reconstituer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, à maintenir la biodiversité, et à appliquer efficacement une approche par écosystème et une approche de précaution dans leur gestion.
11. Pour terminer, il a rappelé aux participants qu'ils devraient se mettre d'accord sur des actions pour réduire le dommage aux espèces marines, et confirmer à nouveau l'engagement commun de protéger et soutenir la mer des Caraïbes. Il était important de saisir cette occasion pour assurer la sauvegarde continue de la base de la valeur inestimable de la ressource naturelle de la région.
12. M. Christopher Corbin, Officier de programme du sous-programme relatif à la pollution et coordonnateur temporaire du secrétariat a été invité à présenter ses commentaires. Il présenta des excuses au nom de la coordonnatrice, Mme. Lorna Inniss, qui n'a pas pu participer pour des raisons de santé, et qui transmettait ses salutations et les meilleurs vœux pour une réunion productive. Les participants ont reçu encore une fois la bienvenue, et la ratification du Honduras, en octobre 2018, a fait l'objet de reconnaissance, car le pays a maintenant rejoint d'autres pays de la région pour travailler ensemble sous le protocole. Il remercia aussi le gouvernement du Honduras pour l'appui logistique donné à la tenue de la réunion.
13. Depuis son lancement et l'entrée en vigueur (1990 et 2000 respectivement), le protocole SPAW a été le véhicule pour le partage d'information, et a fourni des outils et des ressources pour préserver la biodiversité côtière et marine, ainsi que les écosystèmes. En tant que collectif, l'objectif des parties contractantes était de travailler ensemble pour protéger la biodiversité essentielle et unique de la région - la richesse et la multiplicité de cultures et de biodiversité, dans ce petit espace géographique, pourraient ne pas se trouver nulle part ailleurs sur la Terre. Les signataires du protocole s'étaient engagés à protéger et à préserver toutes les espèces de plantes et d'animaux énumérées dans les [annexes](#), dans le but d'éviter la menace et la mise en danger. La prise des mammifères marins (Annexe II des

espèces) pour des activités telles que le commerce ou la chasse, par exemple, a été strictement interdite en vertu du protocole (*à l'exception de circonstances très spécifiques*) - l'importance de ces espèces migratrices avait été reconnue par un processus engagé et prolongé pendant de nombreuses d'années, aboutissant à l'approbation d'un [Plan d'action pour les mammifères marins \(PAMM\) en 2008](#).

14. Il a été reconnu que de nombreuses parties n'avaient pas pu mettre en application la législation nationale pour interdire les activités qui nuisent des espèces, ou n'avaient pas encore mis en œuvre des mesures pour se conformer au protocole, permettant de ce fait la chasse ou le commerce des espèces énumérées. Il y avait un intérêt partagé de préserver la base du protocole, comme le seul instrument officiel pour protéger la biodiversité côtière et marine dans la région – en tant que tels, ces engagements devraient être pris sérieusement pour garder leur importance. Le secrétariat était préoccupé par le fait que des violations au protocole avaient lieu pour affaiblir son autorité et son intégrité, tout en compromettant la capacité de toutes les parties à satisfaire leurs engagements concernant la conservation des espèces. Les parties ont été invitées à protéger le futur du protocole par la conformité à ses dispositions et ses conditions, en particulier, en rapportant les activités qui y étaient en contravention, en partageant les données qui pourraient permettre l'évaluation des activités ayant un impact sur les espèces et les écosystèmes, et en demandant de l'aide pour soutenir la formation et le renforcement de capacités. Cela aiderait, en outre, à déterminer l'efficacité des efforts collectifs et à remplir ainsi les engagements mutuels.
15. Les États membres qui n'avaient pas encore ratifié le protocole ont été encouragés à le faire, en vue de renforcer l'esprit de la coopération transfrontalière. Il a été rappelé aux participants que les résultats du STAC8 feraient l'objet de discussions et qu'une mise à jour du développement continu du « [Rapport sur l'état des habitats marins de la région des Caraïbes](#) » et « [la Stratégie régionale et plan d'action pour l'évaluation, la protection et la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes](#) » serait présentée. Il était entendu d'aider les parties contractantes à mettre en œuvre leurs engagements aux termes de la Convention, de ses protocoles et des accords globaux sur la biodiversité y reliés, et les recommandations du STAC8 seraient présentées pour révision et approbation. Il était également entendu que les parties allaient discuter du perfectionnement possible du site Web du Réseau et Forum des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et de la base de données régionale, et l'établissement d'un [réseau régional d'application de la vie sauvage \(WEN\)](#) pour soutenir une meilleure gestion de la biodiversité marine.
16. L'énorme travail réalisé par l'équipe de SPAW a été reconnu, en soulignant qu'il s'agissait de la première COP pour Mme. Lopez - elle a été recommandée pour son leadership depuis qu'elle avait rejoint le secrétariat.
17. Mme. Lopez remercia M. Corbin et les participants, tout en rappelant les objectifs de la réunion. Ses mots ont été suivis d'un moment de silence pour exprimer la reconnaissance et la gratitude de travailler ensemble, pour la paix et la prospérité de la planète, et pour la protection de l'écosystème.

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Organisation de la Réunion

2.1 Règlement intérieur

18. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) (PNU Environnement, 2012) a été appliqué *mutatis mutandis*, pour la conduite de la réunion.

2.2 Élection des Officiers

19. La réunion a été invitée à élire, parmi les représentants des parties contractantes au protocole SPAW, le Président, le Vice-Président et le Rapporteur pour la conduite de la réunion.

Président : Mme. Marnie Portillo (Honduras)
Vice-Président : Marc Porter (Etats-Unis)
Rapporteur : Paul Hoetjes (Pays Bas)

2.3 Organisation du travail

20. Les langues de travail de la réunion ont été l'anglais, le français et l'espagnol. L'interprétation simultanée dans ces langues a été fournie au cours de la réunion et les documents de travail de la réunion ont été disponibles dans toutes les langues de travail. La liste provisoire des documents de la réunion a été présentée à UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.1, et est incluse en tant qu'[Annexe III](#) de ce rapport.
21. Le secrétariat proposa d'organiser la réunion en séances plénières, avec l'aide de groupes de travail, si besoin, qui pourraient être établis par le Président. L'interprétation simultanée n'a pas été disponible au niveau des groupes de travail. Il a été rappelé aux participants que, étant donné la durée de la réunion, la séparation en groupes de travail pouvait ne pas être faisable. Les participants devaient donc venir préparés, après avoir passé en revue, le cas échéant, tous les documents de travail, afin de fournir des apports concrets à l'heure de la discussion.

POINT N° 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de L'ordre du Jour

22. La réunion a été invitée à adopter l'Ordre du jour provisoire de la réunion, préparé par le secrétariat sur la base des apports reçus des parties contractantes pendant les préparatifs de la réunion, sur des recommandations et des décisions appropriées des réunions précédentes du STAC et de la COP du protocole SPAW, de même que des questions émergentes pertinentes pour la biodiversité de la région des Caraïbes. L'Ordre du jour provisoire proposé par le secrétariat a été présenté dans UNEP(DEPI)/CAR IG.40/1 et inclus à l'[Annexe I](#) de ce rapport.

POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Etat des Activités du Sous-Programme SPAW Pour 2017-2018, y Compris des Activités du Centre D'activité Régional De SPAW (CAR-SPAW) En Guadeloupe

23. Le secrétariat présenta « l'État des activités du sous-programme SPAW pour 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.3), y compris une brève présentation faite par le CAR SPAW du « Rapport du Centre d'activité régional de SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe, en ce qui concerne des opérations du CAR et le budget pour la période 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.4). Pendant les présentations, le secrétariat s'est également brièvement référé aux documents suivants :
- [« Un aperçu du Rapport sur l'état des habitats marins dans la région des Caraïbes et de la stratégie régionale et Plan d'action pour évaluation, protection et/ou restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes, de 2021 à 2030, SoMH et RSAP ; \(PNUE\(DEPI\)/CAR IG.40 / INF.3\)](#)
 - Mise à jour relative au Réseau de gestion des zones marines protégées et forum des Caraïbes (CaMPAM) et ses principales activités (2018) (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.5) ;
 - Rapport sur la « Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes, par le biais du projet de Gestion par écosystème » (2018), (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.6).
24. Un résumé a été fourni sur l'embauche et l'administration du personnel, en décrivant le personnel principal du jeune programme de SPAW à Kingston, lequel se compose d'un officier de programme et d'un assistant de programme, et plus d'appui par des stages.
25. Les activités spécifiques du Plan de travail 2017-2018, qui est tombé en dessous de 5 éléments de programme principaux (sous-programmes), mises en œuvre en étroite collaboration et en partenariat avec le CAR de SPAW, en Guadeloupe, ont été soulignées :
- a) Coordination de programme
 - b) Renforcement des zones protégées (y compris des activités de CaMPAM, consistant également en un [Réseau de zones marines gérées des Caraïbes orientales résilientes au climat \(projet d'ECMMAN\)](#) et le projet sur la *Biodiversité pour le développement durable dans les Caraïbes grâce à une gestion par écosystème (EBM)*, financé par [l'Agence italienne de coopération](#).
 - c) Lignes directrices des zones protégées et gestion de la conservation des espèces menacées et en voie de disparition.
 - d) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.
26. Le progrès accompli concernant la *Coordination du programme* a été facilité par la participation/assistance lors des 29 réunions principales dans plus de 13 pays, en vue de continuer la promotion du protocole et pour développer

des synergies - dans de nombreux cas, le sous-programme a guidé, sponsorisé et fourni des apports significatifs. La participation du secrétariat a souvent été financée également par les organisateurs. Le protocole a également prévu la tenue de la COP9 (le 13 mars 2017 à Cayenne, en Guyane française) et le STAC8 (du 5 au 7 décembre 2018, à la ville de Panama, Panama). Un Plan de travail stratégique et orienté a été développé pour atteindre les objectifs du sous-programme, lors de l'exercice bisannuel 2019-2020.

27. Il y a eu de plus grandes collaborations régionales et internationales avec des organismes et des pays partenaires et des agences donatrices pour l'exécution réussie des projets de SPAW (par exemple, [World Wildlife Fund \(WWF\)](#), [Nature Conservancy \(TNC\)](#) et [Waitt Institute](#)). Ceux-ci ont été développés pour faciliter le partage des données, l'éducation et la conscience environnementale ainsi que le renforcement de capacités, en particulier avec d'autres partenaires, tels que [la Convention sur la diversité biologique \(CBD\)](#), [la Convention sur le commerce international des espèces de la flore et la faune sauvage en voie de disparition \(CITES\)](#), [la Convention sur la conservation des espèces migratrices des animaux sauvages \(CMS\)](#), [Centre pour la gestion de ressources et les études environnementales \(CERMES\)](#), [Mécanisme régional de la pêche des Caraïbes \(CRFM\)](#), [Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens/Initiative Internationale pour les récifs coralliens \(GCRMN/ICRI\)](#), [Commission de la pêche de l'Atlantique centrale de l'ouest de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO-WECAFC\)](#), [Office des Nations unies contre la drogue et le crime \(ONUDC\)](#), [The Ocean Foundation](#) et [les Conventions d'Oslo et de Paris \(Commission OSPAR\)](#).
28. Le renforcement des zones protégées a inclus l'addition de la 32^e zone marine protégée (MPA), le Parc National Cayos de San Felipe (Cuba) qui a occupé 26.250 hectares et abrite les récifs coralliens et les mangroves fortement diverses, avec 188 espèces de poissons, plus de 100 espèces d'oiseaux (y compris des espèces endémiques), des mammifères marins tels que des lamantins et une zone connue de reproduction pour les tortues de mer (y compris la tortue de mer verte menacée). Il a été noté que la France et le Royaume des Pays Bas ont aussi soumis de nouvelles zones protégées à la considération du groupe de travail pertinent, afin qu'elles soient incluses sous le protocole de SPAW en 2018.
29. Il y a eu plus de praticiens de MPA impliqués dans des programmes de formation et de renforcement de capacités, conçus pour améliorer leur capacité à répondre aux questions de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans des zones marines et côtières, et du financement a été apporté pour améliorer cet aspect. [Une séance de science et gestion de MPA a été organisée à la 70^e réunion de l'Institut de la pêche des Caraïbes et du Golfe \(GCFI\)](#), et la [13^e Formation de formateurs](#) (Barbade) destinée à renforcer les compétences des gestionnaires de MPA/officiers environnementaux marins des Caraïbes anglophones, avec une approche par écosystème - 21 praticiens de MPA de 14 pays ont été formés dans ce cycle, avec le financement [du projet EBM](#) et [l'Union internationale pour la conservation de la nature/et de la biodiversité et le programme de gestion des zones protégées \(IUCN-BIOPAMA\)](#).
30. Il y a eu une meilleure diffusion d'information sur les MPA, avec un plus grand nombre de praticiens, de politiciens, de scientifiques et d'autres parties prenantes, s'engageant et contribuant au forum en ligne de CaMPAM et à la base de données de MPA. Des relations et des collaborations plus solides ont été développées entre les parties prenantes, de même qu'avec des experts internationaux/régionaux, avec des efforts continus pour revitaliser le programme de coopération de SPAW - Listes de MPA, et pour poursuivre la coopération avec la Commission OSPAR.
31. Les accomplissements au titre des *Lignes directrices pour des zones protégées et des espèces*, ont inclus un nouveau rapport d'exemptions soumis par les Etats-Unis d'Amérique (Etats-Unis), et une emphase continue des parties contractantes à soumettre des rapports similaires, avant de s'engager dans des activités qui ne sont pas conformes à leurs engagements légaux, en tant que parties de SPAW.
32. Les résultats pour la *conservation des espèces menacées et en voie de disparition* ont inclus le développement d'une stratégie pour la mise en œuvre du Mémoire de coopération (MoC) avec le [CRFM](#) pour promouvoir une meilleure gestion des espèces de la pêche, des plans de rétablissement des espèces commercialement importantes, et le contrôle et réduction des impacts des espèces envahissantes marines dans la région. Il y a eu des efforts renouvelés concernant des négociations pour un protocole d'entente (MoU) avec le secrétariat de la Commission internationale de la pêche à la baleine ([IWC](#)) pour promouvoir la mise en œuvre du [PAMM](#). Il y a eu également un plus grand engagement pour le développement du récent [Réseau d'application de la vie sauvage des Caraïbes \(CaribWEN\)](#) par les états membres et pour la collaboration établie avec CITES et UNODC. Pour la première fois, le protocole a aussi été heureux d'inclure les poissons cartilagineux sur la liste d'espèces protégées, en raison du rôle crucial qu'ils jouent en régulant les écosystèmes marins.

33. Dans le cadre du *Projet de conservation et utilisation durable de l'écosystème côtier et marin*, il y a eu la participation à la [32^e Réunion générale de l'Initiative internationale sur le récif de corail ICRI, qui a eu lieu du 7 au 9 décembre 2017, à Nairobi](#) et renforcement du [Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens \(GCRMN\)](#), en augmentant la capacité des pays, de surveiller et de protéger les écosystèmes du récif corallien, par l'utilisation de la collecte de données normalisée et des méthodes d'établissement de rapports. Un [atelier de deux \(2\) jours a été tenu au Panama](#) pour passer en revue le [SoMH et RSAP](#). Pendant l'atelier, plusieurs parties contractantes et d'autres organisations partenaires ont travaillé à l'élaboration de ces rapports, avec une vision sur les récifs coralliens et des sous-ensembles associés (des mangroves et des herbiers marins). Il y a eu un progrès continu sous le [projet EBM](#), en collaboration avec plusieurs partenaires (par exemple, [PROGES](#), le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, la République Dominicaine ([MARENA](#)), [Reef Check DR](#), CERMES, [GCFI](#)), le CAR SPAW, et des consultants indépendants, pour développer des capacités et des systèmes d'information à l'usage des gouvernements et des organisations non gouvernementales, pour améliorer des décisions sur la planification et la gestion des ressources côtières, en employant une approche EBM.
34. Pendant l'exercice bisannuel, la dépense a été plus élevée en 2018, par rapport à 2017, avec des fonds assurés principalement par l'EBM et les projets FEM CLME+. Il n'y a eu aucun fond alloué du Fonds d'affectation spéciale (CTF) pour soutenir des activités du sous-programme.
35. Un bref résumé a été fourni sur le statut des décisions de la COP9, ayant fixé des étapes en cours pour exhorter les gouvernements, qui ne le sont pas encore, de devenir des parties contractantes, et l'initiative du secrétariat de continuer l'appui aux zones protégées énumérées, par un programme de coopération (en cours de développement). Les accomplissements soulignés sont **1**) l'approbation de 13 zones protégées présentées par STAC6 pour être incluses dans les listes au titre du protocole ; **2**) l'appel pour que les parties contractantes participent plus activement aux groupes de travail établis, en particulier ceux sur l'examen des espèces à inclure dans les listes sous le protocole et sur le format pour les rapports d'exemptions ; **3**) le développement du format des exemptions ; **4**) l'amendement des Annexes II et III, avec l'ajout des espèces demandées et approuvées ; **5**) adoption des recommandations du STAC6 ; **6**) approbation du Plan de travail et le budget proposés de SPAW pour 2015-2016 (renvoyés à la COP15 par le secrétariat pour adoption finale) ; et **7**) l'examen des offres des gouvernements pour accueillir le STAC7 en 2016.
36. La présidence remercia le secrétariat pour tout le dur travail accompli, ainsi que les observateurs pour leur contribution, ONG et GT, et invita la directrice du CAR SPAW, Mme. Sandrine Pivard, à présenter le rapport du CAR SPAW 2017-2018.
37. La Directrice expliqua que le CAR SPAW (*créé en 2000 par le biais d'un accord entre les NU pour l'Environnement et le gouvernement de la France*) était fixé en Guadeloupe jusqu'en septembre 2018, il avait été accueilli par le Parc national de la Guadeloupe (depuis 2009) - en janvier 2019, il avait été intégré à *la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*. Les coûts de fonctionnement du CAR étaient couverts par le Gouvernement Français, y compris les salaires de : un directeur, un coordonnateur principal de projet (actuellement vide), et un adjoint administratif. Le dernier complément de personnel de STAC avait été réduit à seulement 1 officier junior financé par BEST, car il n'avait pas été possible, du point de vue administratif, de lancer de nouveaux projets et du recrutement supplémentaire, au cours des deux dernières années. Le CAR était maintenant activement regroupé, avec 3 postes ouverts début 2019 (le coordonnateur de projet et 2 volontaires de service civil), des postes pour 3 officiers de projet dédiés, plus tard dans l'année, financés par le CARI' MAM, et les projets côtiers CARIB.
38. Le CAR a soutenu le secrétariat en contribuant au *Programme de coordination*, au niveau de la programmation commune/le travail en réseau et la collecte de fonds des activités pertinentes, la préparation de rapports pour des listes de SPAW (zones protégées et espèces), en représentant le secrétariat à des forums et en aidant à la préparation des réunions bisannuelles (traduction y compris), et en maintenant le site Web trilingue du [CAR](#) et le bulletin trimestriel de SPAW. L'appui a également été donné à diverses activités pour le *renforcement des zones protégées* par CaMPAM, au projet d'EBM, en particulier, (prévu se terminer en 2019), le projet d'ECMANN (en coordonnant la composante de micro financement - terminé en juillet 2017), financé par TNC et le Ministère fédéral allemand pour l'environnement, Conservation de la nature, et sécurité nucléaire (BMU), et le *projet transatlantique de coopération nord-sud sur les zones marines protégées* (participant à 2 projets de jumelage depuis juillet 2017, sur des réseaux de MPA et des mammifères marins).

39. L'assistance a été fournie aux actions de suivi mandatées par la COP9 concernant l'*Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces*, à travers la liste des zones protégées et des espèces au titre de SPAW. Il y a eu un appel pour de nouvelles propositions au printemps 2018, et l'aide fournie aux parties dans le processus de nomination. Ceci a eu comme conséquence 3 nouvelles zones proposées - 1 de la part des Pays Bas (Parc national Mount Scenery (l'île de Saba)), et 2 de la France (Réserves naturelles d'Amana et de Kaw-Roura). La liste des espèces incluses aux Annexes a été également mise à jour, et 6 nouvelles espèces ont été proposées pour être incluses à l'Annexe II, par la France et par les Pays Bas, et 1 nouvelle espèce proposée pour inclusion à l'Annexe III par les Pays Bas. Les activités pour un suivi supplémentaire ont inclus l'évaluation et la mise au point des listes existantes, le développement de la coopération, et les mises à jour concernant des règles et des nominations.
40. Les réalisations, dans le cadre de la *Conservation des espèces menacées et en voie de disparition* comprennent un plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes, qui consiste à la diffusion d'une brochure sur les principes et les lignes directrices pour les activités d'observation de baleines, et « *Mon École, ma Baleine* » financé par le CAR. Après une demande de financement à l'UE au printemps 2017 et de validation une année après, en 2018, le projet CARI'MAM, focalisé sur les mammifères marins, a [finalement été lancé en octobre 2018](#). Il a été conduit par le sanctuaire AGOA/L'Agence française de la biodiversité (AFB), le CAR- SPAW, plusieurs MPA SPAW, avec des représentants des Pays Bas, de la République Dominicaine, de Cuba, et des îles Turques et Caïques présents.
41. Dans le cadre du CARI' MAM, le CAR dirigera 4 ensembles de travaux liés aux résultats, tels qu'une évaluation de la législation sur la protection des mammifères marins, le renforcement de capacités, et le soutien des activités durables/compatibles d'observation de baleines. Un financement combiné général (2019-2020) entre l'UE et le CAR-SPAW sera d'environ €650.000. Le CAR participa comme observateur au nom du secrétariat et a contribué à la [2^e Réunion CMS MOU et à l'atelier sur les requins](#), tenue à Bonaire (novembre 2017). Le travail sur les tortues de mer a continué avec le réseau de WIDECAS et sur des espèces étrangères envahissantes, des efforts ont été soutenus dans la gestion en réseau, avec les parties prenantes, pour le contrôle du lionfish.
42. La *Conservation et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins* a impliqué de nombreuses activités focalisées sur les récifs coralliens et le GCRMN-Caraïbes, et le CAR, en tant que président du Comité directeur, ainsi que la représentation des forums ICRI et le Consortium de restauration des coraux (CRC). Les résultats ont inclus l'élaboration de lignes directrices pour le suivi socio-économique présentée à la COP9, le financement de la Fondation nationale pour les poissons et la vie sauvage (NFWF) a été renouvelé jusqu'en 2019, et 2 ateliers de formation ont été organisés par le CAR (Jamaïque, 2017 et Saint Martin, 2018) sur le suivi biophysique, et les futures tendances et valeurs socio-économiques des coraux dans les Caraïbes.
43. Le progrès sur les mangroves a été réalisé principalement par le biais d'un financement (~ 78.000€ de 2014 à 2018) du 2^e projet pilote dans le nord d'Haïti, en intégrant le reboisement de mangroves et la sensibilisation publique des communautés locales, par le biais d'un partenariat avec la préfecture de la Guadeloupe, l'Ambassade de France en Haïti et le CAR-SPAW. Un financement supplémentaire de l'UE (~450 000€/lancé à l'été 2018) a également été fixé pour un deuxième projet, CARIBCOAST (2019-2020) pour la mise en œuvre d'activités liées aux solutions douces en écosystème, aux récifs coralliens et aux écosystèmes de mangroves. Des progrès au niveau du tourisme durable et le financement de zones protégées ont eu lieu par la mise en œuvre du projet de Finance bleue en Barbade, qui a été financé par l'Unité des récifs coralliens du Programme de l'ONU pour l'Environnement (2015-2017).
44. Bien que n'étant pas formellement partie du sous-programme de SPAW, les réalisations au titre de l'initiative BEST pour les territoires d'outre-mer ont été soulignées. La première phase BEST III : (~ 191 000€ de financement entre 2014-2017) s'est focalisée sur *l'identification des régions principales de biodiversité et la définition du financement d'une stratégie d'investissement régional*. Une deuxième phase, BEST 2.0 (~ 300 000€) a inclus presque 20 projets mis en œuvre dans la région des Caraïbes, y compris 7 territoires de SPAW, sous les thèmes clés (par exemple, gestion d'espèces envahissantes, conservation de tortues marines, restauration de récif corallien, contrôle du lionfish, protection des espèces endémiques, reboisement et restauration des principales zones pour la biodiversité, et établissement de MPA). Le projet qui a débuté en 2017 était prévu se terminer en 2019.
45. Il a été noté qu'il n'a pas été trouvé de financement pour le Sargassum - le travail sur le Sargassum s'est focalisé sur la gestion en réseau des parties prenantes impliquées dans la communication et la sensibilisation, la recherche

et la gestion de l'afflux, avec la coopération tentative (en fonction du financement) des organismes internationaux (par exemple, l'Association des états des Caraïbes (ACS), GCFI, UWI, la Convention d'Abidjan, la Commission de la mer de Sargasses) et les programmes mondiaux pour l'environnement de l'ONU. [Une plateforme en ligne](#) a été développée pour faciliter le partage des messages liés à la détection et la prédiction de Sargassum dans la région, des techniques de gestion et de meilleures pratiques, et des impacts sur la biodiversité - elle a également contenu de nombreux fichiers liés à la détection, y compris des affiches et des rapports, avec environ 300 participants de presque 200 organismes différents activement inscrits.

46. La réunion a été invitée à fournir tous les commentaires sur les activités mises en œuvre pendant 2017-2018 et à faire les recommandations nécessaires. Il leur a également été demandé de compléter l'information fournie par le secrétariat et d'informer les participants sur leurs activités, à l'appui des objectifs de SPAW dans leurs pays, y compris les activités du plan de travail de SPAW auxquelles elles avaient participé et leur impact.
47. Le délégué de la République Dominicaine remercia les participants et le gouvernement du Honduras d'accueillir la réunion. L'excellent travail du secrétariat a été reconnu, et il a suggéré que les présentations soient conçues pour mieux refléter le travail étant entrepris - probablement avec des matrices pour mesurer des résultats.
48. Le délégué de la Colombie remercia le secrétariat pour l'organisation de la réunion, et le Honduras pour son accueil. Un éclaircissement a été demandé sur deux points concernant [le document d'ensemble](#) - 1) est-ce que cette couverture a compris toute la zone d'application de la Convention ou seulement les pays inclus dans la ligne orange - la carte présentée était peu claire ; et 2) comment ceci serait coordonné dans la portée du projet CLME+ - il a été indiqué que le RSAP soutiendrait les stratégies du projet, mais il n'était pas clair comment ceci serait fait pour s'assurer que des efforts et des activités ne seraient pas en double entre les deux composantes, et le protocole et la Convention de Cartagena.
49. Bien que la Colombie ait reconnu que ces nouvelles initiatives pouvaient être d'une valeur inestimable, c'était l'un des aspects qui avaient rendu la gouvernance plus difficile dans la région, en particulier, les nombreux projets, initiatives et stratégies, ayant des objectifs similaires, qui avaient entouré les différents instruments utilisés dans la gestion efficace de la mer des Caraïbes. Ce scénario avait réduit la clarté, l'efficacité et la concordance à l'objectif global de réaliser une gouvernance opérationnelle dans cette gestion, et résoudre les problèmes principaux, en affectant la ressource. À la lumière de ceci, la Colombie souhaita appeler à la réflexion, de sorte qu'au lieu de créer de nouvelles initiatives/instruments/rapports etc., le mécanisme existant soit employé de manière appropriée pour empêcher la confusion.
50. La Colombie a également souhaité féliciter le CAR SPAW pour le bon travail réalisé pendant l'exercice bisannuel, et de maintenir le site Web du centre mis à jour (dans les 3 langues de travail) avec l'information appropriée sur le protocole, les activités générales, et les opportunités de financement. Le CAR a été encouragé à continuer des efforts, en coordination avec d'autres établissements pertinents, pour traiter les questions régionales, telles que des espèces envahissantes, par exemple, le lionfish, en considérant l'évaluation d'autres espèces envahissantes telles que la crevette géante tigrée (*Pennaeus monodon*), la Palourde asiatique (*Corbicula fluminea*), et les algues rouges (*Kappaphycus alvarezii*). Le renforcement de MPA, focalisé sur les sites SPAW énumérés, a été perçu comme un outil efficace, cependant, il était important de s'assurer que ces sites aient bénéficié d'une promotion et appui appropriés, de sorte que la région dans l'ensemble, ait pu avancer et évoluer d'une manière satisfaisante, grâce à ces outils de gestion et de conservation.

Le projet pour la protection transfrontalière des mammifères marins a été considéré par la Colombie comme étant une initiative nécessaire. Pour parvenir à une gestion adéquate et atteindre des résultats plus efficaces, il était essentiel d'impliquer tous les pays de la région, afin de produire un impact positif, étant donné que ces mammifères marins étaient non seulement présents dans les eaux de certains pays, mais se déplaçaient dans toute la région.

51. Le secrétariat remercia la Colombie de ses contributions et de l'intérêt positifs pour la portée du travail dans la région. En ce qui concerne le premier point sur la stratégie régionale - il a été rappelé que la Colombie avait participé au processus consultatif lors des 2 réunions qui avaient eu lieu au Panama, en tenant compte de plusieurs accords multilatéraux qui faisaient partie d'une analyse pour établir les engagements auxquels chaque pays devait s'y conformer. L'analyse avait été conduite sur les divers engagements pour les habitats identifiés - rien de neuf avait été créé. Le processus a été inclusif et synergique, en travaillant ensemble sur toutes les composantes. Concernant les frontières, il pouvait être convenu que des mammifères marins et la mer n'avaient pas été confinés aux frontières. Le secrétariat travailla sur le financement à partir des contributions/donations et a donc été limité dans ce qui

pouvait être couvert, selon les conditions des donateurs - de manière réaliste, tout ne pouvait pas être couvert. Il en a été de même pour les MPA où le travail du secrétariat a été lié à celui du CLME+ et [ODD 14](#) et [17](#) respectivement, en espérant que cette vue d'ensemble eut clarifié, d'une manière satisfaisante, les points soulevés.

52. La délégation des Etats-Unis remercia le secrétariat et le gouvernement du Honduras pour tout le dur travail réalisé, en organisant et en accueillant la réunion respectivement, et exprima les meilleurs souhaits au coordonnateur *in absentia* et à M. Corbin pour assurer ce rôle. De la reconnaissance a été exprimée au CAR SPAW pour tout le travail et les accomplissements du dernier exercice bisannuel. Le travail sur les espèces marines et les zones protégées a été apprécié, malgré les différents défis, et les Etats-Unis continuaient à s'impliquer dans les différents groupes de travail et autres activités, à l'appui du sous-programme.
53. Le coordonnateur régional de projet du CLME+ ([unité de coordination de projet UCP](#)), remercia les participants à la réunion, et en prenant note des interventions faites par les Etats-Unis et la Colombie, a fait part de la façon dont CLME+ FEM/PNUD avait soutenu la demande faite par les parties contractantes pour une meilleure coordination. Le projet avait soutenu la création d'un [mécanisme de coordination intérimaire \(ICM\)](#) parmi les organisations intergouvernementales pertinentes, avec le secrétariat jouant un rôle actif dans ce mécanisme. Le soutien des efforts vers l'établissement d'un mécanisme permanent de coordination pour la gouvernance des océans a également continué. Par ailleurs, le projet a fourni des moyens pour soutenir la mise en œuvre des activités et des programmes de travail d'organismes intergouvernementaux régionaux dans l'exécution de leurs mandats formels. Ceci a inclus le travail réalisé par le secrétariat sur *l'état des habitats*, qui a constitué un module pour le mécanisme de rapport intégral large, sur *l'état de l'environnement marin et les économies associées (SOMEE)*. Il a encore souligné que les organismes intergouvernementaux régionaux avaient précédemment approuvé le projet préliminaire du rapport SOMEE.
54. Le secrétariat ajouta que conjointement avec le mécanisme de coordination, et vu la pénurie des ressources, il était important de profiter des synergies et, par le projet, le secrétariat s'orienta à améliorer des économies régionales - l'attention fut attirée sur les recommandations décrites dans le document d'information [Dossier sur le mécanisme de coordination](#).

POINT N° 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de Travail et Budget du Sous-Programme SPAW Pour l'exercice Bisannuel 2019-2020

55. Au nom du secrétariat, Mme. Lopez présenta le « Projet de plan de travail et budget du sous-programme régional SPAW, pour l'exercice bisannuel 2019-2020 » (contenu dans le document (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/5 Rev1), élaboré d'après les décisions des réunions précédentes des COP, pour traiter des questions émergentes et pertinentes globales et des initiatives régionales de biodiversité, et continuer le développement d'alliances stratégiques.
56. Les principaux aspects dans le cadre de la *coordination du programme* se concentreraient sur 1) la ratification et une plus grande participation des Parties - particulièrement, leur engagement et soutien aux MEA, de même qu'une plus grande participation des donateurs et des agences de financement pour lever des fonds afin de soutenir les objectifs de SPAW ; 2) des collaborations/synergie entre les parties augmentées et améliorées, le secrétariat, ONG, secteur privé et société civile pour traiter les questions environnementales - [des mémorandums de coopération \(MoC\)](#) avec des partenaires seraient mis en œuvre ; 3) une meilleure incorporation des approches par écosystèmes par les états, et la facilitation des campagnes de sensibilisation et de formation, de renforcement de capacité dans des processus de développement national et de planification ; et 4) organisation de la COP10 et STAC9 - la supervision des activités continuent d'être assurée par l'officier de programme, avec un assistant de gestion de programme, et l'appui du CAR SPAW.
57. Un résumé du financement pour l'exercice bisannuel a reflété que les salaires et les coûts de support seraient à peu près les mêmes pour 2019 et 2020 respectivement, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, avec les fonds prévus et l'appui, à augmenter pour la tenue de la COP et du STAC. Du financement supplémentaire a été prévu de la part du gouvernement de la France, par le biais du CAR SPAW, avec le projet CLME+.
58. Pour le renforcement *des zones protégées*, il y aurait une suite du ToT et du programme de microfinancements (par exemple, un développement continu du programme de coopération des MPA, par la proposition menée à bonne fin entre le PEC et le projet des Caraïbes et le Pacifique de l'Asie ACP MEA de la phase 3 sur MPA (2019-2023) et la participation au projet transatlantique de la Commission européenne sur les MPA). Spécifiquement, par le projet

d'EBM, des efforts seraient déployés pour renforcer les capacités de gestion intégrée dans 2 sites énumérés par SPAW, comme une extension du projet d'ECMMAN. L'amélioration du forum en ligne CaMPAM et l'efficacité du site Web, avec l'expansion de la base de données de MPA, serait une priorité. Le financement serait apporté par le projet d'EBM, avec l'appui de la France, par le biais du CAR-SPAW, et d'autres sources.

59. L'élaboration de *Lignes directrices pour la gestion des zones et espèces protégées* a abordé l'appel fait pour que les applications mettent à jour les listes des zones et des espèces protégées, tout en encourageant également les parties à employer le format de rapport volontaire. Des voies seraient explorées pour trouver un appui en espèces de la part des partenaires, afin de soulever des fonds supplémentaires pour aider les parties dans le processus d'inclusion et la formulation de rapports d'exemptions. Les prochaines étapes proposées ont inclus la formation d'une équipe de travail régional pour avancer des évaluations de faisabilité liées aux questions mentionnées dans les recommandations du STAC8, et pour démontrer des étapes concrètes nécessaires pour améliorer leurs déroulements des opérations (par exemple, la capacité politique/humaine nécessaire et les arrangements techniques). Ces mesures seraient également liées à la mise à jour de [la base de données CaMPAM](#) et [le renforcement de capacité lié aux accords environnementaux multilatéraux dans des pays ACP - le projet de la phase III \(ACP MEAs 3\)](#). L'appui en espèces a été exploré auprès des partenaires pour compléter le budget prévu pour 2019/2020.
60. Les efforts de la *conservation des espèces menacées et en voie de disparition* se concentrerait sur, **1**) les mammifères marins (par exemple, la coordination de projet CARI'MAM, le développement de la coopération transfrontalière/suivi des efforts sur les mammifères marins pour répondre aux lacunes de données identifiées pendant le projet de LifeWeb, et soutien de l'observation durable des mammifères marins/promotion de meilleures lignes directrices de pratique) ; **2**) les tortues de mer (par exemple, soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action pour le rétablissement de la tortue de mer (STRAP) et la promotion continue des lignes directrices normalisées/des critères pour le suivi des sites de reproduction) ; **3**) les espèces envahissantes, par le soutien des efforts régionaux avec les partenaires appropriés (en particulier l'invasion du lionfish) ; **4**) le commerce illicite des espèces, en collaboration avec CITES et UNODC ; et **5**) le Sargassum (par exemple, développement d'une stratégie régionale cohésive, diffusion d'information, de sensibilisation publique et partage de données). Le budget prévu inclurait des contributions en espèces de la part des partenaires, tels que [SBNMS](#), le Centre pour des études côtières et la conservation des baleines et des dauphins, et de la part de la France, par le biais du CAR-SPAW (le projet CARI'MAM).
61. Les activités au titre de la *conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers* seraient exécutées par, **1**) les récifs coralliens (par exemple, réactivation continue du réseau de suivi du récif corallien des Caraïbes sous GCRMN-Caraïbes, et la promotion/mise en œuvre des lignes directrices régionales pour le suivi biophysique du récif corallien, et le projet de [Finance bleue](#) orienté à des résultats environnementaux, sociaux et financiers, par le renforcement de collaborations avec le secteur privé et la conservation des récifs coralliens) ; **2**) les résultats au titre du projet CLME+ par le développement avancé d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux, et de la mise en œuvre de projets pilotes démontrant la transition vers une approche d'EBM au niveau sous-régional/niveau du site dans le CLME+ ; **3**) l'initiative BEST pour soutenir la conservation de la biodiversité dans les pays d'outre-mer de l'Union Européenne qui a inclus 4 subventions de moyenne envergure et 15 micro financements ; et **4**) zones humides et mangroves, en collaboration avec l'initiative régionale des zones humides des Caraïbes (Cariwet), avec la promotion de la conservation des mangroves gérées par le CAR- SPAW, en fonction de la disponibilité de financement.
62. D'importance particulière, il a été prévu qu'il y aurait un progrès substantiel sous le CLME+ pour la mise au point du rapport sur le [SoMH et RSAP](#), par le biais de l'engagement stratégique des parties prenantes et la revue/validation au prochain STAC, pour approbation à la COP11. Le [ICM](#), dont le secrétariat y était membre, permettrait également pour la première fois, une évaluation intégrée institutionnalisée de l'état de l'environnement marin, des socio économies associées, et des processus associés de gouvernance dans la région des Caraïbes. Ces évaluations devraient déclencher l'action pour permettre la politique et la prise de décision informées, et de ce fait, l'appui à la protection de l'environnement, de meilleurs moyens de vies et le développement d'une économie bleue durable. Les évaluations thématiques sur les habitats et la pollution, à travers le travail existant du secrétariat, intégreraient ce mécanisme, et ainsi amélioreraient les interdépendances entre les habitats, la pollution, la pêche, le changement de climat et les sociétés humaines. Cependant, ceci exigeait *une approche commune, harmonisée et systématique du rapport « de l'état de ... »* adoptée par le ICM et ses IGO.

63. Plus d'apports ont été demandés aux parties contractantes concernant l'identification des priorités pour guider le secrétariat de manière appropriée, basés sur les défis continus liés aux déficits/financement de certains domaines de programme qui ont limité la capacité des sous-programmes d'effectuer de nombreuses activités.
64. Le délégué des Bahamas a demandé un éclaircissement sur le budget total présenté du plan de travail - le secrétariat a mis en référence le budget [à l'Annexe II du Plan de travail](#) qui fournit le décompte détaillé pour une analyse plus approfondie par le délégué.
65. Le délégué de la Colombie remercia le sous-programme pour tout le travail entrepris pour exécuter les activités, étant donné la limitation des ressources financières pendant toutes ces années. Il a été mis en évidence que pour le budget de 2019, seulement 12.4% des fonds ont été disponibles et que pour 2020 seulement le 13.5%. À la lumière de ceci, la recommandation de la Colombie pour des activités de protocole, a été de se concentrer sur des programmes stratégiques capables de produire un plus gros impact pour les parties contractantes. Il était également essentiel que le secrétariat évalue des mesures pour aborder le manque de ressources internes requises pour exécuter des activités de sous-programme versus proposer une augmentation des contributions - étant donné la situation financière précaire de nombreux pays tels que la Colombie, il ne serait pas prudent, ou dans le meilleur intérêt du secrétariat, d'aggraver cette question. Spécifique du programme de travail, chaque sous-programme a été pertinent et devrait être continué et renforcé - particulièrement ceux liés aux stratégies pour le contrôle du lionfish, avec des initiatives alternatives pour aborder la question d'autres espèces envahissantes/exotiques affectant la région.
66. Le délégué du Venezuela a fait quelques observations concernant des aspects du texte en espagnol dans le Plan de travail et demanda de l'envoyer pour révision au secrétariat (l'écrit), afin d'aider à la précision. Il y a eu également une demande d'information supplémentaire à la direction du secrétariat sur des efforts au sujet d'espèces étrangères et envahissantes spécifiques - le Venezuela serait heureux d'avoir une opportunité de collaborer. Tenant compte du poste 2020 du cadre sur la biodiversité, celui-ci pourrait être une bonne plateforme pour souligner ces questions.
67. La délégation des Etats-Unis applaudit les efforts du secrétariat, tout en faisant une observation - énormément de ressources dans le budget ont été actuellement consacrées aux mammifères marins et aux tortues de mer - il a été recommandé que l'attention et des ressources soient considérées pour attribution à d'autres espèces énumérées par SPAW, lors de futurs plans de travail et budgets. Une correction a également été faite concernant le texte dans le Plan de travail (*les indicateurs d'exécution* du paragraphe 35, ligne 2) qui a énoncé « des *soumissions améliorées et examen des espèces proposées pour des exemptions, en vertu de l'article 11 (2) du protocole de SPAW, afin d'assurer la survie continue des espèces* » - en termes de contexte, les parties *n'étaient pas* censées soumettre des exemptions proposées, elles ne devaient rendre compte que de celles qu'elles avaient accordées. En plus, il ne s'agissait pas *des espèces* qui étaient proposées pour des exemptions, mais des exemptions des interdictions contenues dans le protocole.
68. Le délégué de la République Dominicaine remercia le secrétariat pour la présentation et l'effort impressionnant déployé vu les ressources limitées, particulièrement de personnel. En rappelant l'intervention du STAC8, la nécessité de discuter des espèces envahissantes étrangères et celles concurrençant des espèces endémiques (par exemple, l'iguane verte au Porto Rico) a été réitérée. Par rapport aux MPA, il y a eu également la nécessité d'aborder le trafic illicite et le braconnage des espèces, qui devraient être considérés équivalents au trafic d'armes, et devaient donc être pris sérieusement.
69. Le secrétariat a répondu aux Bahamas, en rappelant aux participants qu'un budget plus complet serait présenté, mais peut-être un résumé fournissant un décompte de tous les domaines de programme serait utile pour les délégués. Ceci pourrait également répondre aux interventions, tant de la République Dominicaine comme de la Colombie, étant donné la demande d'identifier des domaines prioritaires focalisés par le sous-programme.
70. Le CAR fut invité à fournir d'autres commentaires sur des espèces envahissantes et a reconnu que c'était un domaine de l'exercice bisannuel précédent qui exigeait plus d'attention. Il a été noté que depuis que le travail sur le lionfish avait été accompli, la cible sur ce domaine avait stagné - ce qui ne signifiait pas que la question eût été résolue régionalement, mais qu'il y avait des succès (par exemple, les livres de cuisine édités sur la façon de préparer les poissons). Le Sargassum était une autre question qui, malgré qu'il n'était pas classé dans la catégorie exclusive comme envahissante, était un ajout récent au sous-programme. Un certain travail sur l'iguane avait également eu lieu, toutefois rien d'essentiel s'est matérialisé, puisqu'il n'y avait aucune directrice explicite à cibler là dessus.
71. La présidence invita les observateurs à ajouter des commentaires.

72. Le délégué des Caraïbes néerlandaises fit remarquer, en parlant non seulement en tant que délégué, mais également en tant que partie de la [Convention Interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer](#) (IAC), qu'il souhaitait attirer l'attention sur de nouveaux et inquiétants développements. au sujet de la tortue luth de l'Atlantique du nord-ouest, basé sur des informations récemment reçues/diffusées du [Réseau de conservation de tortue de mer des Caraïbes](#) (WIDECAST). Les parties ou les pays non contractants qui avaient ratifié le protocole, mais qui n'étaient pas partie de la Convention, particulièrement ceux avec de grandes zones de reproduction (par exemple, le Guyana et Trinidad), ont été encouragés à devenir des membres actifs et à travailler étroitement avec le secrétariat de l'IAC. Des excuses ont été également offertes au nom du secrétariat de l'IAC car elles avaient prévu assister à la COP, mais cela n'avait pas été possible.
73. Le délégué du Honduras a présenté un accueil chaleureux à tous les participants et a remercié le secrétariat pour la présentation. Il fit remarquer que le Honduras était non seulement préoccupé par des espèces envahissantes, telles que le lionfish, mais également par des espèces de ballast, ce qui exigeait la coordination avec l'Organisation maritime internationale (OMI). Comme il s'agissait de la première COP pour le Honduras, et étant donné que le Sargassum avait été classé dans la catégorie de problème de moyen impact, il espérait qu'il pourrait devenir maintenant un domaine cible plus important, tenant compte de la récente ratification. Le braconnage avait aussi été un domaine d'attention, ayant actuellement un impact sur des espèces marines - le Honduras était donc en train de travailler avec un représentant des pays, pour traiter ceci aux ports locaux. C'était également courant de voir des bateaux échoués sur des récifs - ceci a été marqué comme un autre domaine exigeant de l'attention.
74. Le secrétariat remercia le délégué du Honduras en faisant remarquer la nécessité d'une plus grande intégration/collaboration au niveau des transports, et de travailler étroitement avec l'OMI (probablement par l'intermédiaire de la [Convention de gestion de l'eau de ballast](#) (BWM) et de la [Convention internationale pour la prévention de la pollution des bateaux](#) (MARPOL)) et les CAR. Il y avait également de nouvelles initiatives sur les naufrages, dont le secrétariat espérait qu'elles pourraient être incorporées à son programme de travail, pour le prochain exercice bisannuel.
75. L'observateur de l'Initiative Healthy Reef souligna [la maladie de perte du tissu des récifs coralliens pierreux](#) (SCTLD) ayant un impact actuellement sur les récifs mésoaméricains et d'autres zones, comme un domaine important à prendre en considération. La réunion fut invitée à examiner le programme [d'évaluation rapide des récifs du Golfe et de l'Atlantique](#) (AGRRA) où des observations de cette maladie pouvaient être rapportées.
76. Le délégué des Caraïbes néerlandaises remercia l'initiative Healthy Reef de souligner cette maladie très sérieuse et a rappelé le rapport avec les impacts de l'eau de ballast. La référence a été faite au [Protocole d'entente des Caraïbes sur le contrôle par l'état du port](#) (CMOU) qui demandait que les bateaux échangent le ballast assez loin du rivage pour empêcher la propagation potentielle de cette maladie, car il n'était pas encore certain si le ballast jouait un rôle.
77. L'observateur de GCFI a convenu que la question de la maladie du corail était devenue maintenant un problème important dans la région, en soulignant les impacts en Floride. Une possibilité à l'avenir serait une approche régionale, reliant le travail actuellement fait en Floride, avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) - une note d'intérêt, une nouvelle initiative, par le biais de NOAA, viendrait à GCFI.
78. Le délégué d'Aruba fit une petite recommandation - sur la base de la présentation du secrétariat ; en effet, davantage pourrait être fait en travaillant ensemble, par exemple, ce qui était actuellement acquis grâce à la réunion. Une meilleure collaboration permettrait un objectif mutuel de traiter la maladie du corail et d'encourager le travail sur un mécanisme de gestion, pour aborder ce problème de manière unie.
79. Le secrétariat remercia Aruba et assura que cette recommandation serait prise en compte pour la prochaine réunion.
80. La réunion a été invitée à approuver le projet de plan de travail de SPAW et le budget, tel que révisé par le STAC8, et à fournir des commentaires et des recommandations spécifiques, si nécessaire. Par la suite, le plan de travail et le budget seraient présentés à la dix-huitième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Roatan, Honduras, du 5 au 6 juin 2019) en tant qu'élément du Plan de travail et du budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2019-2020, pour son adoption finale.

81. La Présidence accueillit la délégation de la France au salon (arrivée tardive due à des problèmes de vol) et l'invita à intervenir.
82. Le délégué de la France remercia la présidence, présenta des excuses pour l'arrivée tardive, et remercia le gouvernement du Honduras d'accueillir la réunion et le secrétariat pour son travail. Concernant l'Annexe II du plan de travail et du budget, il serait utile d'avoir d'autres conseils au sujet de la différence entre les montants prévus au budget pour 2019-2020. En ce qui concerne OSPAR et l'accord transatlantique, la portée n'était pas tout à fait claire, car elle semblait manquer d'une vision globale - étant donné que les fonds étaient externes, il serait important d'inclure le travail sur les récifs coralliens et d'autres domaines programmatiques pour avoir une plus vaste portée.
83. En tant que représentant de la présidence du Comité sortant et du Comité de surveillance, il a souligné qu'au cours des 2 dernières années, en dépit de ne pas avoir pu tenir autant de réunions du bureau comme prévues, ceci restait un mécanisme utile pour échanger et fournir l'appui au secrétariat, et pour soulager les parties contractantes/points de liaison sur des sujets purement administratifs. Le bureau était également conscient des impacts de la situation financière actuelle et des défis relevés par le secrétariat (*qui a constitué une vraie menace au futur de la Convention*), en vue de développer un plan convenu avec les Etats Membres pour la régularisation des contributions.
- Sur une note positive, le progrès sur l'interdiction des sachets en plastique, les pailles et le polystyrène, a été souligné, et les Etats Membres ont été encouragés à se joindre au mouvement, dans l'espoir que la région pourrait devenir l'une des premières à avoir une interdiction totale du plastique et assurer par là une bonne visibilité de la Convention.
84. Le secrétariat demanda au délégué un éclaircissement concernant le point sur le budget global - s'agissait-il d'une demande pour le faire mettre à jour ou pour modifier les figures.
85. L'officier administratif/de gestion de fonds du secrétariat ajouta que le rapport de l'exercice biennal actuel avait été reporté, avec des figures de 2018 reportées en 2019, car le secrétariat n'avait pas voulu faire des ajustements sans la permission des parties contractantes. Plus de détails seraient fournis pendant la Réunion intergouvernementale/COP15 ; et le secrétariat était ouvert à discuter de cette question ensuite avec la France, si nécessaire.
86. Il a été également convenu que l'arrangement OSPAR exigeait une analyse et une préparation plus détaillées. Le secrétariat n'avait pas été entièrement satisfait de l'approche adoptée, et un travail était actuellement en cours pour améliorer les termes de référence (ToR), en vue d'améliorer la portée et assurer une vision harmonisée, couvrant tous les domaines (récifs de corail y compris), contre l'approche traditionnelle qui avait été employée au cours des années.

POINT N° 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Recommandations de la Huitième Réunion du Comité Consultatif Scientifique et Technique (STAC8) au Protocole SPAW (Ville de Panama, Panama, du 5 au 7 Décembre 2018)

87. Le secrétariat présenta les recommandations du STAC8 SPAW pour révision et approbation (ville de Panama, Panama, du 5 au 7 décembre 2018) (contenues dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.40/6 et Annexe III de UNEP(DEPI)/CAR WG.40/7). Le secrétariat attira l'attention de la réunion sur les documents pertinents, à l'appui des recommandations du STAC8 :
- Les propositions pour l'inclusion des zones protégées au titre du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/4 et UNEP(DEPI)/CAR IG.37/4 concernant la **recommandation II** du STAC8) ;
 - Le rapport du groupe de travail sur la liste des espèces, au titre des annexes du protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/3 et pièces justificatives sur le statut des espèces de requins et de raies (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7) concernant la **recommandation III** du STAC8 (1) et (3)) ;
 - " Un aperçu du rapport sur l'état des habitats marins dans la région des Caraïbes et la stratégie régionale et le plan d'action pour évaluation, protection et/ou restauration des principaux habitats marins, dans la région des Caraïbes, de 2021 à 2030" (PNUE(DEPI)/CAR IG.40 / INF.3).
87. Concernant les termes de référence, le directeur du CAR expliqua que la reformulation du GT avec les

gouvernements pertinents (Etats-Unis, Colombie, Pays Bas et France et un observateur) était en cours - cependant selon la COP1 et le STAC1, les recommandations du STAC concernant les termes de référence devaient être soumises à l'assemblée du STAC pour approbation et non à la COP. Les discussions ont continué au sein du groupe sur le meilleur moyen de présenter ceci pour l'approbation formelle.

88. Le délégué de la République Dominicaine exprima sa confusion quant à la formulation du texte de la **Recommandation II (4)** - basé sur les traductions où il apparaissait que l'approbation formelle était nécessaire - il s'avère maintenant que les termes de référence ne seraient pas présentés en ce moment.
89. Le délégué des Caraïbes néerlandaises, en tant que rapporteur du STAC8, a voulu clarifier ceci, en rappelant que la COP1 avait décidé que puisque des GT avaient été guidés par le STAC, ceci relevait du STAC et il n'y avait donc pas besoin d'approbation par la COP.
90. Le directeur du CAR ajouta qu'il y avait 3 voies pour approbation - **1)** attendre l'approbation au prochain STAC dans un peu plus d'une année ; **2)** la consultation électronique - dans ce cas-ci toutes les parties auraient accès à une plateforme pour partager le document ; et **3)** la possibilité pour approbation par le bureau.
91. Le secrétariat accepta que lorsque cette recommandation avait été faite, la réunion n'était pas au fait de la décision de la COP1 qui avait déjà décrit ce processus. La réunion serait donc guidée par les 3 options décrites par le CAR, en tant que coordonnateur du GT.
92. Concernant CaMPAM, la délégation des Etats-Unis demanda s'il y avait eu une révision du travail du réseau. Sinon, il a demandé d'ajouter un point sur la conduite d'une évaluation d'impact du travail de CaMPAM jusqu'ici - ceci, afin d'identifier tous les accomplissements réels au cours des années, avec une analyse mesurable pour guider de futures activités.
93. Le délégué de St. Lucia remercia le secrétariat et le gouvernement du Honduras pour faciliter la réunion, et souligna quelques amendements à la considération, sous la **recommandation VII**.
94. En réponse, le secrétariat recommanda que des amendements soient soumis par écrit pour assurer l'exactitude.
95. Le délégué de la République Dominicaine rappela les discussions initiales concernant une proposition et la présentation pour la **recommandation VII** - des participants à ce moment-là avaient été chargés de fournir la rétroaction par écrit, pour être revue par le secrétariat.
96. Le délégué d'Aruba fit remarquer, concernant la **recommandation I**, conformément à l'intervention faite par les Etats-Unis et la discussion ayant eu lieu plus tôt, concernant la transition vers un nouveau CaMPAM, qu'il serait utile d'avoir une idée claire sur la manière de continuer. La maladie du récif corallien devrait également être incluse comme un point de départ à traiter, en tant que question urgente.
97. La présidence partagea un nouveau point pour considération et inclusion, sous la **recommandation VII**, concernant une composante géospatiale pour gérer des données au sein du protocole. Il expliqua que ceci avait été discuté au STAC8, mais le secrétariat jugea qu'il serait opportun d'ajouter ceci par écrit, afin qu'il puisse se refléter de la meilleure façon.
98. L'observateur de [Shark Advocates International \(SAI\)](#) exprima sa reconnaissance pour l'opportunité qui lui était donnée de s'adresser à la réunion et expliqua que le SAI était un projet de The Ocean Foundation et de SeaLife Law - ensemble, avec les chercheurs marins, il avait formé une coalition consacrée à l'étude et à la protection des poisson-scie (les poissons de mer les plus menacés au monde). Des efforts ont été concentrés sur les Caraïbes, en raison du potentiel exceptionnel de la région de renverser les déclinés de populations. Le gouvernement des Pays Bas a été reconnu pour son leadership dans la conservation du poisson-scie dans les Caraïbes, et le SAI a offert un fort soutien à la proposition d'inclure les poisson-scie à grosses dents à l'Annexe II du protocole. Des engagements associés en vue de protections nationales strictes et des actions coopératives de rétablissement étaient nécessaires, également de manière urgente, pour cette espèce menacée de manière critique.

Il a été rappelé aux participants que le poisson-scie à petites dents, qui a été récemment ajouté à l'Annexe II, est resté en situation d'urgence pour l'attention de conservation, y compris la protection légale dans plusieurs états.

Avec l'inclusion du poisson-scie à grosses dents, en espérant de manière prioritaire, les parties se concentreraient sur des initiatives de collaboration pour empêcher l'extinction locale et pour favoriser le rétablissement des deux espèces de poisson-scie - SAI serait heureux de collaborer avec ces efforts.

99. L'observateur de [l'institut de protection des animaux \(AWI\)](#) remercia le gouvernement du Honduras d'accueillir la réunion et, étant donné la longue histoire d'AWI de soutenir le protocole, il exprima sa gratitude pour l'opportunité qui lui était donnée de soutenir la Convention et ses parties. En référence à la **recommandation IV**, il raconta qu'au STAC8, les parties avaient partagé le souci concernant les activités qui pourraient miner l'intégrité et l'efficacité du protocole, y compris la chasse et le commerce des tortues de mer et de petits cétacés (des baleines et des dauphins). Toutes les espèces de ces taxons ont été incluses à l'Annexe II pour la protection totale y compris les interdictions sur la capture, la possession, la tuerie et le commerce. L'attention a été attirée sur le [rapport soumis comme document d'information](#), lequel a consolidé des données sur la capture et le commerce de petits cétacés dans la région. Il y a eu là des préoccupations croissantes concernant la conformité aux exigences du protocole et des rapports de la part des parties, qui ont permis au secrétariat d'évaluer le statut des espèces étant exploitées ou commercialisées.

Comme rappel, des parties avaient été obligées de réglementer et, en cas de besoin, **1)** interdire les activités ayant des effets nuisibles ; **2)** coopérer à l'application des activités interdites ; et **3)** gérer des espèces de faune et de flore avec l'objectif de les empêcher de devenir en danger ou menacées. Il y avait également une plus importante conscience et connaissance internationales sur la distribution et l'abondance de populations, des effets sur la santé humaine du fait de consommer de la viande de cétacés contaminée, avec le souci concernant les chasses non réglementées (*référence à la récente [réunion annuelle du Comité scientifique d'IWC à Nairobi, au Kenya, en mai 2019](#)*).

Des parties ont donc été respectueusement encouragées à **1)** se conformer au protocole, en mettant en application la législation nationale interdisant la chasse de petits cétacés/en entreprenant des mesures d'application et de conservation pour faciliter leur protection et rétablissement ; **2)** rapporter les nombres et les espèces de petits cétacés capturés ou impliqués dans d'autres activités interdites ; **3)** améliorer la collaboration avec le secrétariat, STAC, d'autres parties et experts pour identifier les besoins et des occasions de recherches pour rassembler et partager des données concernant la distribution/statut de petits cétacés dans la région ; et **4)** rétablir le GT d'experts sur les mammifères marins et le charger de surveiller l'évaluation des populations de petites espèces cétacées exploitées dans la région des Caraïbes.

100. Le délégué de la Colombie exprima son soutien aux recommandations du STAC8, tenant compte de la participation de la Colombie lors de la réunion au Panama (en décembre 2018, et davantage de familiarisation avec le document d'ébauche partagé par le secrétariat. La Colombie avait fourni l'apport technique aux diverses versions [de révision du document](#) - l'adoption serait recommandée si le secrétariat allait pouvoir assurer à **1)** la finalisation opportune du rapport de SoMH, pour faciliter son incorporation dans le rapport de SOMEE ; et **2)** partager la version finale pour approbation par les parties contractantes. La Colombie a également soutenu la création de nouveaux GT sur le Sargassum et le poisson-perroquet, tout en faisant remarquer l'importance d'avoir des termes de référence clairs sur le but et la portée de chaque groupe.
101. L'observateur de [International Fund pour la protection des animaux \(IFAW\)](#) félicita et remercia le gouvernement du Honduras pour leur hospitalité, et le secrétariat pour l'organisation de la réunion. Comme souligné par des délégués, le commerce illicite de vie sauvage a été une menace importante pour des espèces et des écosystèmes. IFAW souhaitait réitérer l'intérêt de soutenir le secrétariat et les parties dans le développement du CaribWEN, pour renforcer la collaboration dans la région sur le partage d'informations, le renforcement de capacité et la mise en application. Selon un rapport récent de la [plateforme intergouvernementale de science politique sur les services de la biodiversité et de l'écosystème \(IPBES\)](#), plus d'un million d'espèces étaient en danger d'extinction. La région avait donc besoin d'une voix et d'une plateforme solides pour combattre cette menace - CaribWEN a fourni une solution idéale.

L'expertise et autres ressources de l'IFAW étaient disponibles pour le secrétariat étant donné des engagements passés avec d'autres [réseaux d'application de la vie sauvage \(WEN\)](#), tel que le [réseau d'application de la vie sauvage de la Corne de l'Afrique \(HAWEN\)](#), [l'Association du réseau d'application de la vie sauvage des nations du sud-est asiatique \(ASEAN-WEN\)](#), de même que des rapports et des partenariats établis dans les projets de crime contre la vie sauvage avec Interpol, le service de la pêche et de la vie sauvage des États-Unis (USFWS) et CITES. IFAW a

également conduit 4 formations sur le trafic de vie sauvage dans la région des Caraïbes, souhaitant explorer des opportunités supplémentaires et des besoins autour de cette question.

102. La délégation des Etats-Unis réitéra l'appui à la **Recommandation III** sur le poisson-scie à grosses dents et le requin soyeux. Concernant le GT ad hoc sur des espèces les États-Unis ont vivement encouragé une participation accrue au groupe de travail sur les espèces et invité les membres à utiliser le groupe de travail en tant que forum pour élaborer des stratégies régionales de conservation et de gestion des espèces inscrites. En ce qui concerne l'ajout de nouvelles espèces au Protocole, les États-Unis d'Amérique ont souligné qu'il importait de garantir des évaluations scientifiques plus solides de toute nouvelle proposition. Pour la **Recommandation IV**, les parties ont été encouragées à rendre compte de leurs exemptions - les Etats-Unis attendait avec intérêt l'examen de leur soumission au prochain STAC.
103. Le secrétariat rappela aux participants que la rétroaction/les points et recommandations supplémentaires du STAC précédent seraient notés, en vue d'une réflexion appropriée dans le rapport de la réunion, cependant, les recommandations adoptées ne pourraient pas être publiées. En ce qui concerne le Sargassum et l'acidification de l'océan, étant donné les interdépendances avec la pollution, et s'agissant des domaines d'intérêt pour les parties, peut-être pourraient-elles être avancées à la COP15 pour la considération et l'adoption, en tant que décisions – en particulier, par les parties non contractantes du protocole.
104. Le délégué de la République Dominicaine demanda d'ajouter un autre point sur les MPA, car il n'y avait rien à ce sujet - il était important de s'y référer dans le rapport de la réunion, afin de refléter les impacts des activités comme l'agriculture, qui pourraient affecter les écosystèmes dans les MPA – et donc, une certaine discussion sur ce point était nécessaire.
105. Le délégué des Caraïbes néerlandaises célébra le raisonnement décrit par le délégué de la République Dominicaine car c'était plutôt tentant d'examiner les présentations sur ces domaines et en discuter au cours de la réunion. Il a rappelé la discussion de trois jours au STAC8 qui allait dans ce même but, c.-à-d. déterminer la façon de continuer sur la base des recommandations faites - ceci a été réalisé en accord avec le STAC.
106. Le délégué de la République Dominicaine remercia le délégué des Caraïbes néerlandaises de ce rappel et a convenu que beaucoup de travail avait été effectué au Panama, car ceci devenait un thème brûlant. Cependant, tout comme avec les espèces et les recommandations faites par la Colombie, le point était d'assurer la discussion sur tous les aspects pertinents qui pourraient affecter l'intégrité de ces zones - c'était simplement un point de référence pour une future considération, étant donné que la réunion n'avait fourni aucun commentaire, pour permettre des discussions significatives.
107. Le secrétariat demanda si le délégué souhaitait ajouter ceci comme proposition d'une nouvelle décision, ou pour que la considération s'ajoute aux critères de gestion des zones protégées.
108. Le délégué de la République Dominicaine indiqua que ceci n'avait pas été mentionné en vue d'inclure une nouvelle décision, mais pour rappeler aux participants de prendre en considération tous les critères pour maintenir l'intégrité d'une zone. En passant en revue la rétroaction des experts, il était clair qu'il y ait eu une certaine discorde - un suivi plus rigoureux devrait donc être nécessaire, avec une évaluation appropriée de ces zones, en ligne avec la norme requise.
109. Le délégué des Caraïbes néerlandaises approuva les points soulevés par la République Dominicaine - un certain aspect de ceci avait été couvert dans les recommandations du STAC8 - peut-être un rapport pourrait être élaboré pour que les zones protégées assurent la conformité à l'article 5 du protocole. Alternativement, une demande pourrait être faite au STAC9 pour examiner et traiter ceci par le biais de la recommandation (par exemple, un mécanisme d'évaluation pour assurer la conformité aux conditions).
110. Le directeur du CAR proposa la création d'un format à partir du document d'orientation existant - il pourrait alors être évalué par consultation électronique et être prêt pour une proposition au STAC9, par le biais d'approbation par la réunion.
111. La délégation des Etats-Unis demanda un éclaircissement, est-ce que l'action proposée était que la réunion approuve la suggestion faite par le directeur du CAR, ou les recommandations existantes.

112. Le secrétariat clarifia que la discussion actuelle était le résultat du nombre d'interventions au sujet des recommandations du STAC8 à être considérées par la réunion - celles-ci seraient compilées pour inclusion, en tant que décisions de la COP15.
113. Tenant compte des points soulevés, la présidence conclut que les recommandations existantes avaient été acceptées et approuvées.

POINT N° 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Questions diverses

114. Les participants ont été invités à soulever toute autre question n'ayant pas été couverte par les points de l'Ordre du jour précédents, et pertinentes à la portée de la réunion.
115. Le délégué des Caraïbes néerlandaises informa que la nouvelle recherche avait trouvé des niveaux élevés d'arsenic dans les échantillons de Sargassum - quoique les données complètes n'avaient pas encore été reçues, ceci signifierait des niveaux 4 fois supérieurs à la dose mortelle pour les rats, et lesquels devraient maintenant être classés dans la catégorie de déchet toxique. C'était quelque chose qui devrait être discuté sérieusement étant donné la proposition d'utiliser le Sargassum comme source de nourriture (par exemple, pour le bétail). Le sujet a été également considéré par le protocole LBS.
116. En réponse, le secrétariat souligna le récent [MoU signé entre l'Agence internationale de l'énergie atomique \(l'AIEA\) et CARICOM](#) pour mesurer le résidu de métal lourd dans le Sargassum et les soucis sur son utilisation dans l'agriculture. Par le biais du groupe de travail proposé, le secrétariat assurerait la collaboration avec le CRFM pour diffuser et discuter l'information d'importance sur cette question.
117. Le délégué de la Barbade remercia le gouvernement du Honduras et le secrétariat de faciliter la réunion et a appuyé les inquiétudes soulevées concernant les niveaux d'arsenic. Dans un effort pour enlever le Sargassum de ses plages, la Barbade l'employait actuellement comme engrais et comme paillis pour supprimer l'escargot africain géant envahissant - il y avait également eu des rapports dans le sens qu'il était employé pour faire de la soupe. Dans une perspective de sécurité alimentaire, il présentait clairement un risque sanitaire potentiel qui exigeait davantage d'exploration.
118. Les représentants du département de la protection de l'environnement marin (Gouvernement du Honduras) ont présenté les impacts du Sargassum au Honduras et les mesures employées pour combattre l'afflux. Citant des exemples du Mexique, cette utilisation inclut l'alimentation des animaux et d'engrais agricole, pour le contrôle des parasites, et pour faire des articles biodégradables/jetables, entre autres. Les futurs plans ont inclus le développement d'un système de prévisions et d'une stratégie de gestion, avec l'intégration active aux forums régionaux /plan d'action du PNUE.
119. Le délégué de la France remercia le Honduras de sa présentation, laquelle soulevait de nombreuses réflexions étant donné les défis similaires auxquels étaient confrontés les territoires français. La prochaine exposition de Sargassum prévue avoir lieu en Guadeloupe (Octobre 2019) a été notée. Il était également important de travailler à la collaboration régionale focalisée sur une vision à long terme, pour déterminer tous les impacts sur la santé humaine, avec du financement alloué pour aborder la question avec l'aide de l'analyse des experts. Comme un sujet crucial et étant donné les impacts et la complexité de grande envergure du phénomène, des mesures devraient être prises pour augmenter la compréhension et l'adaptation - de nombreux pays ont souffert à tous les points de vue (santé, environnement, économique et social). C'était également un sujet transversal pour les protocoles de SPAW et LBS qui exigeait donc une approche intégrée et pourrait fournir une occasion de travailler davantage en synergie.
- Afin d'assurer l'efficacité de la convention et la mise en œuvre de l'approche par écosystème et la planification spatiale intégrée, les deux protocoles ne devraient pas fonctionner séparés car ils étaient complémentaires. Le groupe de travail devrait donc y réfléchir, dans le but d'établir la coordination et la collaboration avec des initiatives régionales et globales pertinentes, pour favoriser un impact maximum des synergies et des solutions pour combattre l'afflux.
120. L'observateur de The Ocean Foundation remercia la réunion de l'opportunité qui lui était donnée de participer et souligna le rôle de la Fondation en tant qu'élément de [la Commission de la mer de Sargasses](#) en référence à la

réunion de 2014, tenue aux Bermudes (avec la participation du CAR SPAW). Il avait été convenu qu'il y avait une énorme opportunité pour la coopération régionale, en considérant les diverses utilisations de Sargassum – y compris l'élaboration de cartes et des mécanismes de transport pour aider à traiter cette question, sur une base de pays par pays.

121. Le secrétariat rappela aux participants que les recommandations proposées pour l'amendement seraient passées en revue, suivies de l'adoption du projet de décisions.
122. La délégation des Etats-Unis indiqua qu'une note devrait être ajoutée concernant l'allocation des ressources – spécifiquement que, en plus des tortues de mer et des mammifères marins, l'allocation de ressources soit considérée pour d'autres espèces inscrites à la liste SPAW dans les futurs budgets et plans de travail.
123. Le délégué de la France indiqua que des études étaient également requises sur l'acidification de l'océan pour mieux prévoir les conséquences en termes de sécurité économique, de dommages et de nourriture dans la région - ceci serait réalisé par l'intermédiaire du MoU à conclure entre le secrétariat et The Ocean Foundation. Le passage des ouragans Irma et Maria, en 2017, avait également accentué la nécessité pressante d'accélérer l'adaptation au changement de climat, car ces modèles atmosphériques devraient se multiplier/devenir plus puissants - il était donc important de protéger et augmenter la résilience des communautés et des écosystèmes côtiers. À cet égard, la stratégie et le plan d'action régionaux devraient fournir l'occasion d'aligner le programme de travail du PNUE à la stratégie des océans, et probablement introduire *une approche d'économie bleue* au travail de la région, en ligne avec le développement durable, comme vecteur pour la protection de la biodiversité.

De nombreux travaux ont été réalisés à travers les Antilles françaises, y compris la rédaction d'un document *Stratégique du Bassin*. Suite à 2 années de consultation et plusieurs conférences rassemblant des douzaines de parties prenantes dans les territoires (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint Barthélemy), une première ébauche était prévue pour être présentée lors d'une réunion en Martinique (juin 2019). Ce mécanisme pourrait être considéré un bon exemple de politique maritime intégrée, et en tant que représentation d'une *'véritable' économie bleue durable*.

Le rôle des points de liaison à soutenir et à faire le suivi du processus de ratification de la Convention et ses protocoles au niveau national a été réitéré, car cela était plus que juste une question légale et administrative. Par extension, le Honduras a été félicité pour sa ratification récente - la France se tint prête à soutenir, si nécessaire, et attendait avec intérêt de rencontrer la nouvelle présidence.

124. La présidence remercia le délégué de la France et exprima sa satisfaction pour cet appui.
125. Le délégué de la République Dominicaine conseilla que, étant donné les amendements proposés au texte en anglais résultant des discussions sur les recommandations, il ne serait pas possible, pour la République Dominicaine, de l'approuver sans avoir une traduction appropriée en espagnol.
126. Le secrétariat assura que la traduction serait fournie dans l'heure qui suit - pour s'assurer que tous les changements seraient reflétés, elle serait partagée pour demander la rétroaction.
127. Le délégué de Cuba seconda les préoccupations soulevées par la République Dominicaine, en réitérant la nécessité d'avoir le texte traduit pour faciliter la revue et pour permettre l'approbation.
128. Le secrétariat proposa de se réunir en petit groupe ou de partager par email la revue et l'approbation - convenu.

POINT N° 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption des décisions de la réunion

129. Le rapporteur présenta la version préliminaire des [Décisions de la Réunion](#) (UNEP(DEPI)/CAR IG.40/4). La réunion a été invitée à adopter les décisions, avec des amendements et des corrections à présenter, le cas échéant.
130. La présidence indiqua que les décisions seraient rendues disponibles à la dix-huitième Réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la quinzième

Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (COP15) (Roatan, Honduras, du 5 au 6 juin 2019) pour adoption.

131. Le secrétariat rappela aux participants que le document serait mis à jour avec les changements pertinents (y compris ceux reçus après la réunion du petit groupe pour revoir les versions traduites).

POINT N° 9 DE L'ORDRE DU JOUR : Clôture de la Réunion

132. Les participants ont été appelés à considérer un pays d'accueil ou à fournir un appui pour le prochain STAC. Beaucoup de ressources étaient nécessaires pour tenir ces réunions, et le secrétariat faisait donc bon accueil à des offres d'aide pour permettre au protocole de respecter ses engagements.
133. Il a été rappelé aux participants la rencontre latérale ayant lieu sur l'acidification des océans, organisée par The Ocean Foundation.
134. Au nom du coordonnateur, Mr. Corbin exprima sa satisfaction à la présidence, au rapporteur et à la vice-présidence de la réunion, pour l'important travail réalisé - des décisions extrêmement bonnes ont été développées. L'appui significatif fourni par le gouvernement du Honduras et le royaume des Pays Bas a été reconnu - ceci a permis au secrétariat de parrainer le voyage de tous les délégués. Le financement à partir du CLME et IWeco (projets du FEM) a aidé à la traduction, avec un appui financier supplémentaire et du personnel. The Ocean Foundation aida aussi à la traduction à la dernière minute.
135. Pour clore, M. Corbin souligna que servir en qualité de coordonnateur temporaire a permis d'apporter une nouvelle perspective aux problèmes confrontés par les parties du protocole de SPAW. La représentation par le coordonnateur du GPA, et le travail du secrétariat administratif et de l'officier de gestion de fonds ont été reconnus.
136. Le secrétariat remercia les parties de leur participation et patience, ainsi que les interprètes pour leur appui.
137. Après avoir participé à la Convention pendant plus de 30 ans, le rapporteur remercia le secrétariat pour tout son travail si dur, en faisant remarquer son évolution dans le temps, et devenant fortement efficace dans l'exécution des fonctions, et il remercia le gouvernement du Honduras d'avoir accueilli la réunion.
138. La présidence remercia les participants et le gouvernement du Honduras en tant que pays hôte.
139. La réunion a été close le lundi, 3 juin 2019 à 18h37, par le secrétariat.

ANNEXE I
ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Ouverture de la réunion
- Organisation de la réunion
 - o Règlement intérieur
 - o Élection des officiers
 - o Organisation du travail
- Adoption de l'ordre du jour
- Mise en œuvre du plan de travail de SPAW et du budget pour l'exercice bisannuel 2017-2018, y compris les activités du Centre d'activités régional de SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe
- Plan de travail et budget du sous-programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2019-2020
- Recommandations de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW (Panama, du 5 au 7 décembre 2018)
- Questions diverses
- Adoption des décisions de la réunion
- Clôture de la réunion

ANNEXE II
DECISIONS DE LA REUNION

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

Les Parties contractantes :

Ayant convié la Dixième Réunion des Parties contractantes « COP » du Protocole relatif aux zones et aux espèces spécialement protégées « SPAW » dans la région du Grand Caraïbe ;

Rappelant l'adoption par l'Assemblée Générale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses Objectifs du Développement, qui réaffirment l'engagement contenu dans les objectifs d'Aïchi pour la biodiversité, et accueillant avec intérêt l'objectif 14.5 des objectifs du développement durable, appelant à la conservation, à l'horizon 2020, d'au moins 10% des aires marines et côtières ;

Reconnaissant le plan de travail de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens, qui établit une base pour une gestion intégrée de la biodiversité marine, et le renouvellement de son mandat, suite à la Rencontre Générale de l'ICRI de novembre 2016 à Paris ;

Saluant le travail continu et les réalisations du réseau et forum des gestionnaires des aires marines protégées « CaMPAM » depuis ces 19 dernières années, reconnu par la communauté internationale et récipiendaire du prix Fred Packard en 2016 ;

Prenant note de « l'État des activités du sous-programme SPAW 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.3) et du « Rapport du Centre d'Activités Régional SPAW « CAR-SPAW » en Guadeloupe : activités et budget du CAR pour la période 2017-2018 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.4) ;

Reconnaissant le travail du Secrétariat et du CAR-SPAW pour répondre aux problématiques émergentes telles que les échouages massifs de sargasses, ainsi qu'à la poursuite du travail sur la conservation des récifs coralliens et la gestion des espèces invasives et mammifères marins ;

Ayant examiné les « Recommandations formulées lors de la huitième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique « STAC » au Protocole, à Panama, Panama 5-7 décembre 2018 contenue dans le rapport (UNEP (DEPI)/CAR WG.40/8) ;

Ayant examiné le « Projet de Plan de travail et du budget du sous-programme relatif aux zones et vie sauvage spécialement protégées « SPAW » pour l'exercice biennuel 2019-2020 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.40/5.Rev1) ;

Décide de :

- 1. Inciter** les gouvernements de la région, qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties contractantes au Protocole SPAW en particulier la région Mésoaméricaine ;
- 2. Approuver** les recommandations du Plan de Travail et Budget du SPAW pour 2019-2020 comme elles ont été proposées lors de la réunion ; ceci inclut les modifications proposées par STAC8 ; tout en notant qu'outre les mammifères marins et les tortues de mer, l'attention et les ressources pour la conservation d'autres espèces inscrites dans le Protocole devraient être prises en compte dans les futurs plans de travail et budgets ; tout en reconnaissant qu'il y a un besoin de porter plus d'attention aux espèces invasives autres que le poisson-lion ; de plus, la nouvelle maladie du corail *Perte de tissu corallien pierreux*: « en anglais *Stony Coral Tissue Loss Disease -SCTLD* » et sa propagation à travers des Caraïbes probablement par les eaux de ballast ; et travailler avec le programme LBS et le Mémoire d'Entente Caribéenne de compréhension de l'État du Port « CMOU » pour adopter des mesures contre les eaux de ballast dans les eaux côtières.

3. **Exhorter** le Secrétariat à allouer des fonds ou à rechercher des sources de financement pour la gestion des zones protégées répertoriées comme sites SPAW.
4. **Recommander** au STAC de considérer l'inclusion du SCTL D en tant que sujet de discussion et le réviser lors de la prochaine réunion en tenant compte de la gravité de la menace envers l'économie de la région, la sécurité alimentaire et l'intégrité environnementale.
5. **Recommander** au Secrétariat d'effectuer une révision compréhensive pour déterminer l'impact des activités CAMPAM jusqu'ici envisageant d'évaluer l'efficacité et guider le futur travail avec une perspective envers l'assurance des activités liées à la globalité des activités/buts du Protocol SPAW.
6. **Inciter** les Parties contractantes à répondre aux demandes du Secrétariat pour participer plus activement aux Groupes de Travail établis par les Parties.
7. **Recommander** au Secrétariat de **travailler de près** avec la Convention Interaméricaine pour la Protection et la Conservation des Tortues de Mer « IAC » et de faire appel aux pays clés et territoires « la Trinité et Tobago, la Guyane Française, le Suriname et le Canada » pour coopérer avec le Protocol SPAW et l'IAC dans le but d'identifier et d'aborder les menaces envers la population des tortues luths de l'Atlantique nord-ouest.
8. **Adopter** les recommandations de la huitième réunion du Comité consultatif scientifique et technique au Protocol SPAW contenu dans le UNEP/(DEPI)/CAR WG.40/6 avec les modifications suivantes :
 - i. **Remarquer** que, d'après les décisions de la première Conférence des parties et du Comité consultatif scientifique et technique, les recommandations de STAC8 concernant les termes de référence « recommandations I.4, III.3, IV.1 and V.1 », doivent être soumises pour la validation à l'Assemblée STAC et non la COP.
9. **Faire appel** à toutes les parties du Protocol SPAW de la Région du Grand Caraïbe au sujet des cétacés :
 - i. Se conformer au Protocol en établissant une législation nationale qui interdit la chasse de petits cétacés et prend des mesures de renforcement et de conservation pour aider leur protection et leur récupération ;
 - ii. Faire un rapport du nombre et des espèces des petits cétacés qui ont été capturés lors des pêches et d'autres activités interdites ;
 - iii. Améliorer la collaboration avec le Secrétariat, le Comité consultatif scientifique et technique (STAC), les autres parties et les experts pour identifier les besoins de la recherche ainsi que les opportunités de collecter et partager les données relatives à la distribution et au statut des petits cétacés de la région ;
 - iv. Réinstaurer le groupe de travail d'experts en matière de mammifères marins et leur déléguer la surveillance de l'évaluation des espèces des petits cétacés dans la région.
10. **Le Secrétariat prépare un projet** pour la considération du COP et du IGM sur un réseau formel de plateformes de données pour l'internalisation de l'information géo spatiale relative au Protocol SPAW « qui inclut les résultats du rapport de l'état des habitats » et prend en compte les essais de l'utilisation de l'Atlas marin caribéen phase 2 Geonode en tant que plateforme de ce type. Ce rapport d'informations devrait envisager des problématiques telles que la durabilité, les implications financières, le partage de données et la vulnérabilité des données ainsi que la formalisation possible d'une plateforme de ce type pour son utilisation comme une base de données ou plateforme régionale « rapport préliminaire d'information : UNEP (DEPI)/CAR IG.40/UNF.10 ».
11. Le Secrétariat et les parties contractantes **continuent** à contribuer au processus soutenu par le Projet CLME+ pour identifier un mécanisme de politiques permanentes de coordination « PPCM » ainsi qu'un

plan de financement durable « SFP » pour la consolidation d'un cadre de gouvernance intégré des océans au sein du WCR comme approprié.

12. **Encourager** les parties à déclarer les dérogations dans un format où toutes les informations pertinentes doivent être incluses. Une possibilité est le format de rapport de demande de dérogation accepté au STAC 7 ; **souligne** que la déclaration des dérogations est une composante essentielle du protocole SPAW qui permet aux parties de confirmer leur conformité avec les obligations qu'ils ont prises en tant que parties au protocole SPAW comme approprié.
13. **Recommander** que le groupe de travail *Ad Hoc* du SPAW sur la sargasse puisse inclure en même temps les membres / experts du Protocol LBS ; analyser les possibles risques dérivés des métaux lourds et faire le lien avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Caricom.
14. Le Secrétariat **continuera** d'avancer vers la finalisation de l'ébauche du Statut de l'Habitat et de la Stratégie régionale et du plan d'action d'investissement 2020 – 2030, avec le support du Projet CLME+, pour la considération au sein du COP11 et tout autre action suivante pertinente, en prenant en compte les commentaires et les contributions reçues des Parties y des associés pendant les délibérations dans l'atelier régional auquel nous avons fait référence précédemment, les recommandations contenues dans le document informatif UNEP (DEPI)/CAR IG.40/inf.7 et d'autres consultations qui seraient considérées convenables.
15. Le Secrétariat et les Parties contractantes **vont s'assurer** d'entreprendre les efforts nécessaires pour communiquer et insister sur l'importance de tels documents pour soutenir les efforts en matière de développement socio-économique durable dans la région du Grand Caraïbe.
16. Le Secrétariat **renforcera** et **optimisera** les liens de coopération entre les instruments internationaux adoptés par l'Organisation Maritime Internationale « OMI » en vue de promouvoir la coopération et l'intégralité avec le Protocole SPAW et la Convention en général, ainsi que les affaires maritimes qui affectent la biodiversité maritime, entre autres, le transfert d'espèces invasives et les maladies dérivées de la décharge des eaux de ballast, les dommages physiques aux récifs de corail ou les menaces aux mammifères marins dû à la navigation, les naufrages, la pollution et le bruit des bateaux et naufrages, entre autres. « Le Secrétariat et les RACs renforceront la coopération en conséquence ».
17. **Adopter** avec intérêt les offres des gouvernements pour exploiter avec le Secrétariat la possibilité d'accueillir la Neuvième Réunion du STAC de SPAW en 2020.

ANNEXE III
LISTE DES DOCUMENTS

Liste des documents

<u>Documents de travail</u>		Point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/1	Ordre du jour provisoire	3
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/3	Rapport du Groupe de travail sur l'application des critères d'inclusion des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/4	Aire protégée proposée par les Parties contractantes pour inscription au titre du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/5 Rev.1	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2019-2020	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/7	Rapport de la huitième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	5,6
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/3	Décisions de la Dixième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Roatan, Honduras, 3 juin 2019 (<i>à préparer pendant la réunion</i>)	8
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/4	Rapport de la Réunion (<i>à préparer après la réunion</i>)	

Documents d'information

		Point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.1	Liste provisoire des documents	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à finaliser pendant la réunion</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.3	Un Aperçu Rapport sur l'état des habitats marins dans la région des Caraïbes et Stratégie et plan d'action régionaux pour la valorisation, la protection et / ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021 - 2030	4,6
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.4	Document sur le mécanisme de coordination - CLME+	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.5	Coopération entre la Fondation pour l'océan (FO) et l'Unité de coordination régionale du programme ambiant du Caribe (CEP) du UNEP, en charge du développement du territoire marin dans la région du Caribe	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.6	Rapport à l'SIDA - Subvention de coopération OSPAR / CEP (<i>préparée par l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes</i>)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.7	Document sur l'état du Milieu Marin et des Économies Associées (SOMEE) - Collaboratif et Institutionnalisation D'un Mécanisme Régional Intégré D'établissement De Rapports	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.8	Document d'action pour le renforcement des capacités liées aux accords environnementaux multilatéraux dans les pays ACP - Phase III (AEM ACP 3)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.9	Resume des Actes Relatifs Aux Petites Cetaces Interdits en Vertu du Protocole SPAW	4,5

Documents d'informationPoint de
l'ordre du jour

UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.10	Création d'un réseau formel de plates-formes d'information géospatiale à l'appui de la gouvernance et de la gestion des ressources marines dans les Caraïbes	4,6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.3	Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2017-2018 (<i>y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la neuvième Réunion des Parties contractantes</i>)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.4	Rapport du Centre d'activités régionales (SPAW-RAC) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2017-2018	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.5	Compte-rendu sur le Réseau et Forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et sur ses principales activités (2018)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.6	Rapport sur le projet « la biodiversité pour un développement durable dans la Caraïbe au moyen de la gestion écosystémique » 2018	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.6 Addendum 1	Résumé des accomplissements de projet : du janvier au décembre 2017	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.7	Espèces proposées par les Parties contractantes pour l'inscription dans les annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8	Papier blanc Sargasses – l'explosion afflux des Sargasses dans la Caraïbe : défis, opportunité et situation régionale	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.8 Addendum 1	Etablissement d'un Groupe de travail sur la proposition de l'afflux des Sargasses – le Gouvernement de la France	4,6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.9	Rapport d'exemption des Etats Unis au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la Convention de Cartagena pour 2017	4,6
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.10	Mise à jour de la base de données AMP CaMPAM – Produit d'un accord expert-conseil avec le GCFI	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.11	Réseau d'application de la loi relative à la vie sauvage des Caraïbes (CaribWEN) - un résumé (<i>en anglais seulement</i>)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/3 Rev.1	Projet de formulaire de rapport de demande de dérogation en vertu de l'article 11(2) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (<i>Comprend une proposition d'exemption e</i> par le gouvernement de Curaçao)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/4	Rapport du Groupe de travail sur l'application des critères d'inclusion des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/5 Addendum 1 Rev.1	Cartes des Aires Protégées SPAW déjà Listées en 2012 et 2014 et des Aires Protégées à Lister	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.8 Rev.1	Fiche d'information sur le projet « biodiversité pour un développement durable dans les Caraïbes au moyen de la gestion écosystémique »	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.10	Livre blanc sur le Sanctuaire Agoa pour les mammifères marins (CARI'MAM) : Renforcer la coopération régionale pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes et au-delà	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.13	Principes clés et Guide des meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes	4,5

Documents d'information

		Point de l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/ INF.16	Le Programme de sanctuaires jumelés pour les mammifères marins de la région des Caraïbes : Initiative entre l'Administration océanique et atmosphérique nationale (États-Unis), la République dominicaine, la France et les Pays-Bas	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/INF.17	Directives du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN-Caraïbes) en matière de surveillance biophysique des récifs de corail	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7 Rev.3	Le projet du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME+) du Fonds pour l'environnement mondial et sa mise en oeuvre conjointe avec le sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution et aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.10	Annexe A et C (Accord contractuel) – CLME+: Catalysing Implementation of Strategic Action Programme for the Sustainable Management of shared Living Marine Resources in the Caribbean and North Brazil Shelf Large Marine Ecosystems (<i>en anglais seulement</i>)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.36/INF.7	Rapport de la Ratification de la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes et ces Protocoles. (Convention de Cartagena)	4,5
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3	Document de cadrage - Critères d'évaluation des dérogations en vertu de l'article 11(2) du Protocole Relatif aux Zones et à la vie Sauvage Spécialement Protégées (SPAW) (<i>comprend projet de formulaire de rapport de demande de dérogation</i>)	6
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/5	Décisions de la neuvième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/8	Septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région de la Grande Caraïbe, du 31 octobre au 4 novembre 2016, Miami, Floride	4,5
UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.11	Document de projet de coopération entre la Convention OSPAR et le Programme pour l'environnement des Caraïbes	4,5

Documents de référence

EU/UNEP/2018	Appliquer des approches de gestion basées sur les zones marines et côtières pour atteindre plusieurs objectifs de développement durable Résumé pour les décideurs
UNEP/RSRS/205/2018	Les contributions des approches de gestion fondées sur les zones marines et côtières aux objectifs de développement durable - Rapports et études des mers régionales de l'environnement des Nations Unies No. 205
CLME+-PCM-SFP Phase II Report	Propositions relatives à un mécanisme de coordination permanent et à un plan de financement durable pour la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes
SOMEE: Booklet	An Information Booklet - State of the Marine Environment and associated Economies CLME+ SOMEE in the Wider Caribbean (a collaborative, integrated long-term reporting mechanism) (<i>en anglais seulement</i>)

Documents de référence

CLME+ SAP v1.6.1	CLME+ Strategic Action Programme (SAP) Information Booklet (v1.6.1), 2017 (<i>en anglais seulement</i>)
MTS 2018-2021	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021
UNEP(DEPI)/CAR WG.38/6 Rev.1	Projet de Plan de travail et de budget du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour l'exercice bisannuel 2017-2018
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/6	Rapport de la dix-septième Réunion intergouvernementale (IG) du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et quatorzième Réunion des Parties contractantes (CdP) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR IG.37/6	Rapport de la neuvième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Cayenne, Guyane Française, 13 mars 2017
UNEP(DEPI)/CAR IG.39/3	Plan de travail et budget du programme pour l'environnement des caraïbes pour l'exercice biennal 2017-2018
UNEP(DEPI)/CAR IG.34/3	Decisiones de la Octava Reunión de las Partes Contratantes (COP) al Protocolo Relativo a las Áreas y a la Flora y Fauna Silvestres Especialmente Protegidas (SPAW) en la Región del Gran Caribe, Cartagena, Colombia, 9 de diciembre de 2014
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10	Rapport de l'atelier du Réseau Global sur le Suivi des Récifs Coralliens (Global Coral Reef Monitoring Network GCRMN) dans la région des Caraïbes : Révision, amélioration et revitalisation du réseau régional et des nœuds, pour un suivi des récifs coralliens et une gestion des données plus efficaces, Curaçao, 6-8 août 2014
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.9	Rapport de la première réunion des gestionnaires d'aires marines protégées listées au titre du protocole SPAW de la convention de Carthagène lors de la 66ème conférence annuelle de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI Gulf and Caribbean Reef Fisheries Institute), Corpus Christi, Texas, USA, 5 novembre, 2013
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.8	Rapport de la réunion du projet LifeWeb, porté par le gouvernement espagnol et le PNUE, relative aux scénarios de gestion transfrontalière des mammifères marins dans la grande région de la Caraïbe, San Juan, Puerto Rico, 23 - 24 avril 2014 (<i>en anglais seulement</i>)
UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.6	Rapport sur la mise en oeuvre des activités à l'appui du Plan d'action pour la Conservation des Mammifères marins (PAMM), y compris le projet Lifeweb entre le gouvernement espagnol et le PNUE "Protéger les habitats et les couloirs de migration pour les mammifères marins dans le Pacifique sud et nord-est ainsi que la grande région de la Caraïbe grâce aux réseaux d'Aires Marines Protégées" (<i>en anglais seulement</i>)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6	Liste rouge UICN des espèces menacées des Caraïbes - Proposition
UNEP(DEPI)/CAR WG.29/INF.5	Dérogations au Protocole SPAW au titre de l'Article 11(2) : un examen juridique
UNEP(DEPI)/CAR WG.32 INF.9 Rev.3	Modèle pour la Préparation de Rapports sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles
UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de grille d'évaluation objective des propositions pour inclusion dans la liste des zones protégées de SPAW

Documents de référence

UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et portée du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Proposition de cadre juridique pour les opérations administratives, techniques et financières des CAR et des RAR
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Règlement financier de la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des caraïbes (Convention de Cartagena)
UNEP, 2010	Règlement intérieur pour les réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)
UNEP, 2008	Plan d'Action pour la Conservation des Mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Programme pour l'Environnement des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (Anglais et espagnol).
UNEP, 1991	Conférence des Plénipotentiaires en vue de l'adoption des Annexes du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées. Acte final.
UNEP, 1990	Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes. Acte final.
UNEP, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les pollutions aux hydrocarbures, protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, et protocole relatif aux sources et activités terrestres de pollutions.

ANNEXE IV
Liste des participants

Liste des participants

Parties contractantes

	Participant	Pays	Titre / Adresse	Tel/Email
1.	Gisbert Boekhoudt	Aruba	Director Directorate for Nature & Environment Bernhradstraat 75 San Nicolas, Aruba	Tel: 297-585-1199 Email: gisbert.boekhoudt@dnmaruba.org
2.	Rochelle Newbold (Head of Delegation)	Bahamas	Acting Director BEST Commission Ministry of Housing and Environment Ground Floor, Charlotte House Charlotte and Shirley Streets P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tel: 242-322-4546 Email: rwnewbold@best.gov.bs
3.	Keith Philippe	Bahamas	Environmental Officer BEST Commission Ministry of Housing and Environment Ground Floor, Charlotte House Charlotte and Shirley Streets P.O. Box N-7132 Nassau, Bahamas	Tel: 242-801-7509 Email: kphilippe@best.gov.bs
4.	Anthony Headley (Head of Delegation)	Barbados	Director Environmental Protection Department Ministry of Environment and National Beautification L.V Harcourt Lewis Building NUPW Complex Dalkeith, St. Michael Barbados	Tel: 1 246-535-4601 Email: anthony.headley@epd.gov.bb
5.	Fabian Hinds	Barbados	Coastal Planner (Ag) Coastal Zone Management Unit 8th Floor, Warrens Tower II Warrens, St. Michael Barbados	Tel: 1 246- 256-3169 Email: fhinds@coastal.gov.bb
6.	Maxine Monsanto	Belize	Environmental Officer Department of the Environment Market Square, Belmopan City Belize	Tel: 501-822-2819 Email: lawunit@environment.gov.bz

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre / Adresse	Tel/Email
7.	Claudia Patricia Cuevas Ortiz	Colombia	Counselor Ministry of Foreign Affairs Centro Morazán, Torre 1, Piso 11, Oficina 11110 Boulevard Morazán Tegucigalpa D.C., Honduras	Tel: 504-99119416 Email: claudia.cuevas@cancilleria.gov.co
8.	Pedro Julio Ruiz Hernandez	Cuba	Licenciado CITMA 18 A Nro.4118 E/ 41 y 47 Playa, La Habana	Tel: 537-2144256 Email: pruiz@citma.gob.cu
9.	Nina Lysenko (Head of Delegation)	Dominican Republic	Directora de Recursos Marinos Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Ave. Cayetano Germosén esq. Ave. Gregorio Luperón Ensanche El Pedregal, Santo Domingo 11107, Rep. Dominicana	Tel: 809-501-8173 Email: nina.lysenko@ambiente.gob.do
10.	Jose Manuel Mateo Feliz	Dominican Republic	Director de Biodiversidad Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales Calle Cayetano Germosen, esq. Avenida Luperon, Sector El Pedregal Distrito Nacional, R.D.	Tel: 809-501-4182 Email: Jose.Mateo@ambiente.gob.do
11.	Nadia Deckert (Head of Delegation)	France	International Ocean Protection Policy Officer Ministry of Europe and Foreign Affairs 27 rue de la Convention 75015 Paris, France	Tel: 33 762-098347 Email: nadia.deckert@diplomatie.gouv.fr
12.	Alona Sankar	Guyana	Commissioner Guyana Wildlife Conservation and Management Commission Ganges Street, Sophia Georgetown	Tel: 592-223-0940 Email: alonasankar2@gmail.com
13.	José Antonio Galdames	Honduras	Secretary of State Ministry of Energy, Natural Resources, Environment and Mining	Tel: Email: joseantoniogaldames@gmail.com

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre / Adresse	Tel/Email
14.	Sara Isabel Zelaya Landa	Honduras	Head Department of Marine Environment Protection General Directorate of Merchant Marine Boulevard Suyapa, Edificio Pietra Contiguo a ALUPAC Apdo. Postal 3625 Tegucigalpa, M.D.C. Honduras, C.A.	Tel: +50498273483 Email: szelaya@marinamercante.gob.hn
15.	Carlos Thompson Flores	Honduras	Director CESCOO Secretaria de Recursos Naturales y Ambiente	Tel: +5042231106 Email: carlosalbertothompson@yahoo.com
16.	Marnie Xiomara Portillo Rodriguez	Honduras	Ing. Ambiental Ministry of State in the Office of the Ministry of Natural Resources and Environment	Tel: +50488362986 Email: portillomarnie@yahoo.com
17.	Solomon Ioannou	Honduras	Delegation of the European Union to Honduras	Tel: +50498880032 Email: solomon.ioannou@eeas.europa.eu
18.	Marino Eugenio Abrego	Panama	Head of Department Conservation of Coastal and Marine Resources Calle Diego Dominguez, Bldg, 804 Albroom Ancon	Tel: 507 61502101 Email: meabrego@miambiente.gob.pa
19.	Kris Isaacs	Saint Vincent and the Grenadines	Senior Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries, Rural Transformation, Industry and Labour Richmond Hill Kingstown	Tel: 784 4562738 Email: Kris.isaacs@yahoo.com
20.	Thomas Nelson	Saint Lucia	Deputy Chief Fisheries Officer Department of Fisheries Conway Post Office Castries, LC04 301	Tel: 758-468-4136 Email: tomfinch90@hotmail.com
21.	Claudius Carty (Head of Delegation)	Sint Maarten	Section Head Maritime Affairs Maritime Authority, St. Maarten A.C Wathey Cruise Facility CBT Building, Office # 12 Pointe Blanche, St. Maarten	Tel: 1-721-520-1024 Email: claudius.carty@sintmaartengov.org

Parties contractantes				
	Participant	Pays	Titre / Adresse	Tel/Email
22.	Paul Hoetjes	The Netherlands (Caribbean Netherlands)	Policy Coordinator Nature Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality National Office for the Caribbean Netherlands P.O. Box 357, Kralendijk Bonaire, Caribbean Netherlands	Tel. +599 781 0206 Email: paul.hoetjes@rijksdienstcn.com
23.	Denny Dipchansingh	Trinidad and Tobago	Conservator of Forests Forestry Division, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries Long Circular St. James, PoS	Tel: 868-729-9826 Email: ddipchansingh@yahoo.com
24.	Marc Porter (Head of Delegation)	United States of America	Foreign Affairs Officer Department of State	Tel: 1 202-294-2545 Email: portermr@state.gov
25.	Stephanie Adrian	United States of America	Senior Marine Specialist US Environmental Protection Agency 1200 Pennsylvania Ave NW MC2660R Washington, DC 20004	Tel: 202-564-6444 Email: adrian.stephanie@epa.gov
26.	Chelsey Young	United States of America	Natural Resources Management Specialist National Oceanic and Atmospheric Administration Highway, Room #13632, Silver Spring MD 20910 USA	Tel: 301-427-8491 Email: chelsey.young@noaa.gov
27.	Samantha Dowdell	United States of America	National Oceanic and Atmospheric Administration	Tel : Email: samantha.dowdell@noaa.gov
28.	Katherine Gorove	United States of America	Attorney-Adviser U.S. Department of State	Tel: 202-776-8441 Email: gorovekm@state.gov
29.	Troy Pierce	United States of America	Acting Director/Chief Scientist Environmental Protection Agency 2510 14 th Street Suite 1212 Gulfport, Mississippi 39501 USA	Tel: 228-679-5909 Email: pierce.troy@epa.gov
30.	Betzabey Motta	Venezuela	Directora de Prevención de Amenazas a la Diversidad Biológica Ministerio del Poder Popular para el Ecosocialismo	Tel: 58 04142540161 Email: prevencion.dgdb.ve@gmail.com

PARTIES NON CONTRACTANTES

	Participant	Pays	Titre et organisation	Informations de contact
31.	Linroy Christian	Antigua & Barbuda	Director of Analytical Service Department of the Environment	Tel: 268-764-8338 Email: linroy.christian@ab.gov.ag
32.	Francisco Sekou Maffei	Dominica	Assistant Forest Officer Forestry Department 22 Glasgow Road, Fond Cole Roseau	Tel: 767-285-8353 Email: fmaffei@hotmail.com
33.	Carlos Walberto Ramos Salguero	Guatemala	Viceministro de Recursos Naturales y Cambio Climático Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	Tel: 50230374275 Email: cwramos@marn.gob.gt
34.	Richard Nelson	Jamaica	Senior Manager National Environment & Planning Agency	Tel: 876 754 7540 Email: rnelson@nepa.gov.jm
35.	Milana Dravnel	Mexico	Environmentalist UNIFYTULUM Boca Paila KM 8 Quintana Roo Tulum, Mexico 77788	Tel: 984 1662016 Email: milana@shaktiny.com
36.	Arnold Ricalde De Jager	Mexico	Director Ocean Alliance Mexico	Tel: 525-534341952 Email: arnoldricalde@gmail.com
37.	Eavin Parry	Saint Kitts and Nevis	Environmental Scientist Department of the Environment Ministry of Agriculture, Marine Resources, Cooperatives, Environment and Human Settlement 2nd Floor, Ursula Amory Building Corner of Central and New Street Basseterre	Tel: 869-661-5437 Email: Eavin.Parry@gov.kn ; elvinparry@hotmail.com
38.	Eric Salamanca	Turks and Caicos Islands	Assistant Director Department of Environment and Coastal Resources	Tel: 649-338-4175 Email: efsalamanca@gov.tc

OBSERVATEURS				
	Participant	Organisation		Informations de contact
39.	Courtney Vail	Animal Welfare Institute	Consultant P.O. Box 50429, Phoenix Arizona 85076 United States of America	Tel: (480) 747 5015 Email: courtney@lightkeepersfoundation.com
40.	Susan Millward Tomiak	Animal Welfare Institute	Director Marine Programmes 900 Pennsylvania Ave SE Washington DC 20003	Tel: (202) 446-2123 Email:
41.	Daniel Camilo Thompson Poo	Interamerican Association for Environmental Defense	Attorney Calle Privada Norte 30510, Col. Puesta del sol, La Paz B.C.S. Cp. 23090 Mexico	Tel: 51 (967)1302346 Email: cthompson@aida-americas.org
42.	Joel Doland McLaughlin Matute	Dirección General de la Marina Mercante	Technical Assistant Oficinas de Capitanía de Puerto de Roatan Barrio el Centro Calle Principal Frente al Parque Central Edificio del Correo Nacional Coxen Hole, Roatán Isla de la Bahía - Codigo Postal 34101	Tel: 504-98467-781 Email: jmclaughlin@marinamercante.gob.hn
43.	Carlos Sagrera	Dirección General de Marina Mercante (DGMM)	Environmental External Advisor Calle 47 – 1er. Piso Edif. Bellomar – Marbella Ciudad de Panama Panama	Tel: 598-91 230654 Email: carlos.sagrera@int-marconsult.com
44.	Ana Carolina Cassani	Fundación Cethus	Member of the Board Gral. Justo G. Bermúdez 1598 Olivos, Prov. Buenos Aires Argentina	Tel: 54-11-4790-0491 Email: carolina.cassani@cethus.org
45.	Christian Neumann	GRID-Arendal	Senior Expert Teaterplassen 3 4836 Arendal Norway	Tel: 47 94823838 Email: christian.neumann@grida.no
46.	Alejandro Acosta	Gulf Caribbean Fisheries Institute	Science Coordinator 2796 Overseas Hwy., Suite 119, Marathon FL 33050 United States of America	Tel: 1-305-676-3273 Email: alejandro.acosta@gcfi.org

OBSERVATEURS				
	Participant	Organisation		Informations de contact
47.	Joaquin De La Torre Ponce	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	Regional Director for Latin America & the Caribbean Palma Real 149, Redcial Cocoyoles C.P. 97305 Mérida, Yucatán Mexico	Tel: (521) 9848762809 Email: jdelatorre@ifaw.org
48.	Ian Drysdale	Iniciativa Arrecifes Saludables	Coordinador Para Honduras Hummingbird Hill #7 West End, Roatan Bay Islands, Honduras 34101	Tel: 504-3336-0406 Email: drysdale@healthyreefs.org
49.	Olga Koubrak	Sealife Law & Dalhousie University	PhD Student 2034B Oxford St., Halifax, NS, B3L 2T2 Canada	Tel: 902-223-8999 Email: olga_koubrak@hotmail.com
50.	Sonja Fordham	Shark Advocate International	NGO Observer c/o The Ocean Foundation 1320 19 th Street NW Washington, DC 20036	Tel: 1 202 436 1468 Email: sonja@sharkadvocates.org
51.	Jennifer Carla Myton Drysdale	The Coral Reef Alliance (CORAL)	Directora Asociada al Arrecife Mesoamericano	Tel: (504) 333 61090 Email: jmyton@coral.org
52.	Mark Joseph Spalding	The Ocean Foundation	President 1320 19th Street NW 5 th Floor Washington, DC 20036	Tel: 1.202.887.8996 Email: mspalding@oceanfdn.org
53.	Laverne Walker	United Nations Office for Project Services	Senior Project Officer Edificio Inteligente Chambacu Oficina 405 Cra 13b #26-78 Cartagena, Colombia	Tel: Email: lavernew@unops.org
54.	Patrick Debels	United Nations Office for Project Services	CLME+ Regional Project Coordinator Edificio Inteligente Chambacu Oficina 405 Cra 13b #26-78 Cartagena, Colombia	Tel: Email: PatrickD@unops.org

OBSERVATEURS				
	Participant	Organisation		Informations de contact
55.	Ute Katrin Zischka	Waite Institute	Program Manager Waite Foundation and Waite Institute PO Box 1948 La Jolla, CA 92038 USA	Tel: 1 619-6354933 Email: uzischka@waiteinstitute.org

REGIONAL ACTIVITY CENTERS				
	Participant	Organisation		Informations de contact
56.	Darryl Banjoo	Institute of Marine Affairs	Senior Research Officer	Tel: 868-634-4291 Email: dbanjoo@ima.gov.tt
57.	Antonio Villasol Nunez	RAC Cimab	<i>Outgoing Director</i> Calle A6 No. 71 e/ 7ma A y 7ma B Playa, La Habana Cuba	Tel: 53 52840820 Email: avillasol@gmail.com
58.	Lina de las Mercedes Tello Cebrian	RAC Cimab	Directora General Carretera del Cristo No. 3 Casablanca. Regla La Habana Cuba	Tel: 53 52865509 Email: linatello@cimab.transnet.cu
59.	Marlen Perez Hernandez	RAC Cimab	Investigadora Auxiliar Carretera del Cristo No. 3 Casablanca. Regla La Habana Cuba	Tel: 53 52114641 Email: marlen@cimab.transnet.cu ; mp420ale@gmail.com
60.	Fabien Jean Rémi Barthelat	SPAW-RAC	Programme Officer CAR SPAW c/o DEAL Saint-Phy - B.P. 54 97102 Basse-Terre Guadeloupe (FWI)	Tel: 590-690382539 Email: fabien.barthelat@developpement-durable.gouv.fr
61.	Sandrine Pivard	SPAW-RAC	Programme Officer CAR SPAW c/o DEAL Saint-Phy - B.P. 54 97102 Basse-Terre Guadeloupe (FWI)	Tel: 590-690527280 Email: sandrine.pivard@developpement-durable.gouv.fr

UN ENVIRONMENT PROGRAMME				
	Participant	Organisation		Informations de contact
62.	Habib El-Habr	UN Environment Programme Nairobi	Coordinator Global Programme of Action	Tel: 254-20 762 4591 Email: habib.el-habr@un.org
63.	Nancy Soi	UN Environment Programme Nairobi	Coordinator Regional Seas Programme	Tel: 254 020 7624763 Email: nancy.soi@un.org
64.	Alberto Pacheco	UN Environment Programme ROLAC	Regional Coordinator 103 Morse Avenue City of Knowledge, Clayton Panama	Tel: 507 (305) 3139 Email: alberto.pacheco@un.org
65.	Lauren Weatherdon	UN Environment Programme WCMC	Senior Programme Officer Conserved Landscapes and Seascapes	Tel: Email: Lauren.Weatherdon@unep-wcmc.org
66.	Isabelle Vandebeck	UN Environment Programme Washington D.C.	GEF International Waters Task Manager	Tel: 1-202-974-1314 Email: isabelle.vanderbeck@un.org

SECRETARIAT UN Environment Programme-Cartagena Convention 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaica Tel: +876-922-9267 / Fax: +876-922-9292 E-mail: rcu@cep.unep.org				
67.	Christopher Corbin	Secretariat	Programme Management Officer (AMEP) & Officer-in-Charge	christopher.corbin@un.org
68.	Ileana Lopez	Secretariat	Programme Management Officer (SPAW)	Ileana.lopez@un.org
69.	Clementiene Pinder	Secretariat	Administrative/Funds Management Officer	pinderc@un.org
70.	Donna Henry-Hernandez	Secretariat	Programme Management Assistant, (IWeco Project)	donna.hernandez@un.org
71.	Jodi Johnson	Secretariat	Programme Management Assistant (SPAW)	jodi.johnson@un.org
72.	Sancha Foreman	Secretariat	Programme Management Assistant (AMEP)	sancha.foreman@un.org
73.	Tracey Tucker	Secretariat	Team Assistant, Administration	tracey.tucker@un.org